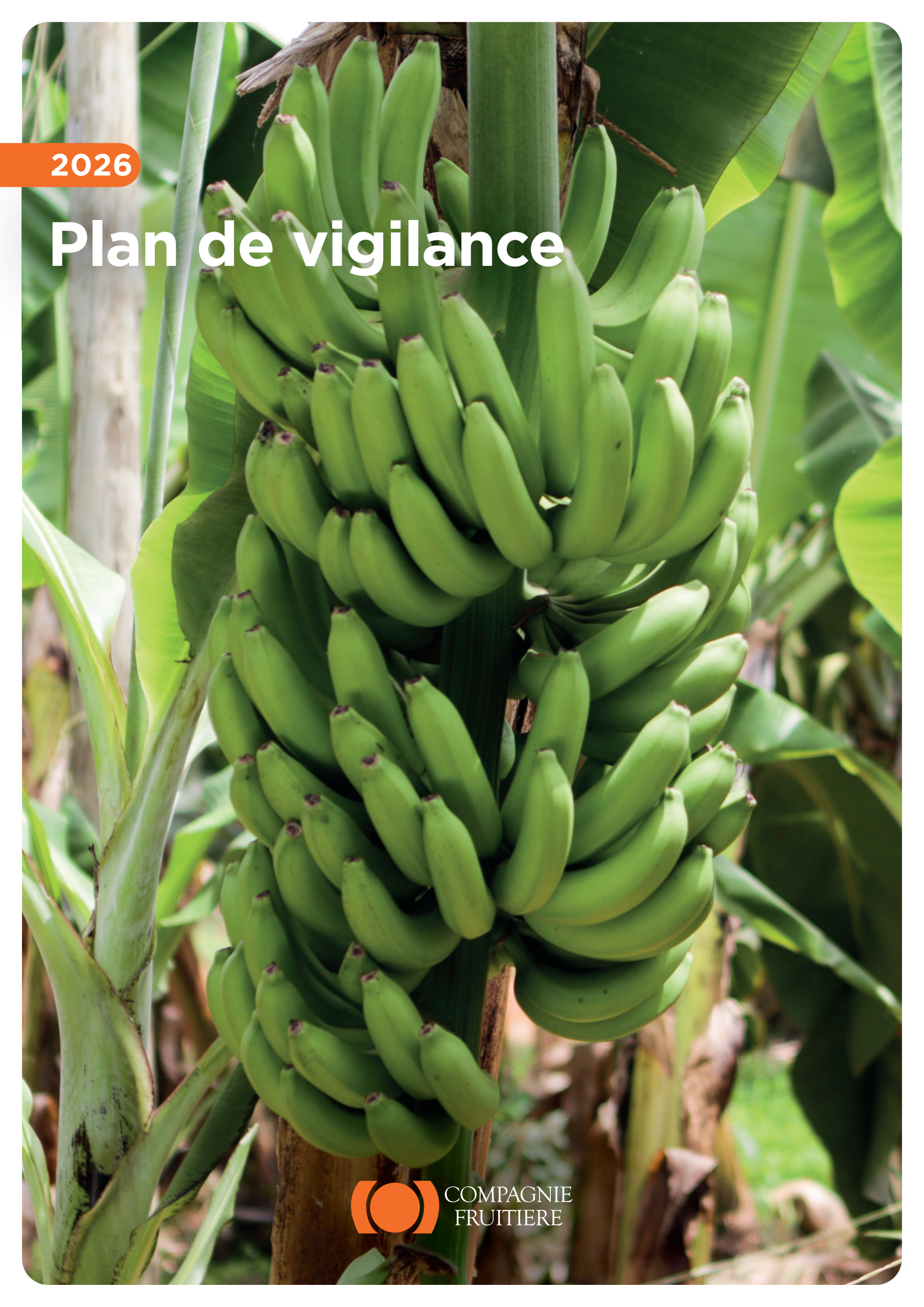




2026

Plan de vigilance



COMPAGNIE
FRUITIERE

Message du **Président**

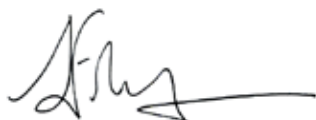
La Compagnie Fruitière a franchi une nouvelle étape cette année dans la structuration de sa démarche relative au devoir de vigilance, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Des avancées concrètes ont été engagées avec notamment la décision de déployer une plateforme d'achats, la poursuite du programme agroécologique ou la formalisation d'une politique Groupe dédiée à la sécurité.

Cette édition du plan de vigilance vise à mieux rendre compte de nos pratiques. Elle apporte des éléments de clarification sur notre chaîne de valeur, la manière dont les risques sont identifiés et analysés, ainsi que sur les actions mises en œuvre pour y répondre. C'est le fruit d'une large mobilisation des équipes, qui a permis de mieux formaliser l'existant et de rendre plus visibles les actions déjà engagées, notamment dans les filiales de production.

Notre démarche gagne en maturité et les travaux vont se poursuivre : consolidation progressive du socle de politiques au niveau Groupe, approfondissement de la cartographie des risques pour mieux intégrer les spécificités métiers et géographiques, renforcement de la gouvernance et des actions de sensibilisation. L'objectif est d'ancrer le devoir de vigilance dans nos activités, en cohérence avec notre vision de la responsabilité du Groupe à l'égard de nos parties prenantes. Depuis notre création, cette approche respectueuse des différents enjeux est intégrée dans nos activités : c'est une part de notre culture d'entreprise.

Jérôme Fabre,

Président exécutif du groupe Compagnie Fruitière



● SOMMAIRE

- **P.2** ÉDITO
- **P.4** • **1. INTRODUCTION**
 - **P.4** : 1.1 PROFIL
 - **P.5** : 1.2 DÉMARCHE RSE ET PRINCIPES D'ACTION
 - **P.6** : 1.3 GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE
 - **P.7** : 1.4 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES
- **P.10** • **2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES**
 - **P.10** : 2.1 PROCESSUS D'ANALYSE DES RISQUES
 - **P.10** : 2.2 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES RISQUES
 - **P.11** : 2.3 CARTOGRAPHIE DES RISQUES
- **P.12** • **3. DISPOSITIF D'ÉVALUATION**
 - **P.12** : 3.1 SÉLECTION DES FOURNISSEURS
 - **P.12** : 3.2 ÉVALUATION ET AUDITS DES FILIALES, FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS
 - **P.14** : 3.3 LABELS ET CERTIFICATIONS
- **P.16** • **4. ACTIONS D'ATTÉNUATION**
 - **P.16** : 4.1 DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES
 - **P.18** : 4.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES
 - **P.21** : 4.3 ENVIRONNEMENT
- **P.27** • **5. MÉCANISME D'ALERTE**
 - **P.27** : 5.1 PROCÉDURE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT
 - **P.27** : 5.2 RÉSULTATS ET SUIVI
- **P.28** • **6. SUIVI DES MESURES**
- **P.30** • **7. COMPTE-RENDU 2025**
 - **P.30** : 7.1 ACTIONS 2025
 - **P.31** : 7.2 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2026-2028

1. INTRODUCTION

1.1 PROFIL

La Compagnie Fruitière est un Groupe fondé en 1938 à Marseille, leader en Europe de la distribution de fruits et premier producteur de fruits d'Afrique. Elle est spécialisée dans la production, le transport et la distribution de fruits et légumes.

CHIFFRES CLÉS

1^{er}

producteur de fruits d'Afrique

990,9 M€

de chiffre d'affaires

21 954

collaborateurs

956 233 T.

de fruits et légumes distribués globalement, dont 842 998 tonnes de bananes

63,7 %

de fruits issus des productions propres

9,1 %

de bananes produites commercialisées sous le label Commerce équitable

Médailles Ecovadis

- Compagnie Fruitière Paris,
- Compagnie Fruitière France,
- Compagnie Fruitière Import

CHAÎNE DE VALEUR

La Compagnie Fruitière structure son activité autour de cinq métiers : production, importation, transport, mûrissement et distribution de fruits et légumes. La maîtrise intégrée de l'ensemble de la filière, de la production à la distribution, lui confère une efficacité opérationnelle unique, ainsi que la maîtrise de la qualité des produits qu'elle distribue.

Achats d'intrants :

- **Centrale d'achat du groupe Compagnie Fruitière :** OSS (Suisse)

70 %

des achats d'intrants du Groupe via appel d'offres

- **Filiales titulaires d'agréments pour l'importation et la vente de produits phytosanitaires et d'engrais :** Cameroun, Côte d'Ivoire, Équateur

37 %

des achats chez des fournisseurs localisés dans les pays de production

PRODUCTION

618 411 tonnes de fruits et légumes produites par les filiales du Groupe dont 95,6 % de bananes.

Pays de production : Effectifs des sociétés de production dans les pays suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal, Équateur, employant 94,2 % des effectifs du Groupe.

Fruits export Europe en provenance d'Afrique et d'Amérique latine : bananes, ananas, mangues.

Fruits produits et vendus localement : bananes, cacao, poivre, oignons, maïs doux, pomme de terre, etc.

82 107 tonnes de fruits et légumes distribués en Afrique (13,3 % de la production), dont 13,5 % de sa production de bananes.

IMPORTATION

36,3 % de la distribution totale

347 657 tonnes de fruits et légumes importés

TRANSPORT

Exploitation de terminaux portuaires : concessions (Côte d'Ivoire / Ghana / Cameroun / France) et prestataires

Manutention portuaire : filiales (Belgique (JV) / Côte d'Ivoire / Cameroun / Ghana (FTC) et prestataires

Transport terrestre : filiales Sénégal / Côte d'Ivoire / Ghana / Cameroun et sous-traitants

Maintenance de conteneur : filiales (Belgique / Sénégal / Côte d'Ivoire / Ghana / Cameroun) et prestataires

Entrepositaire : filiales (Belgique (JV) / Côte d'Ivoire / Ghana / Cameroun et prestataires

Transport maritime : 2 lignes maritimes (10 navires) et prestataires

MÛRISSAGE

23 mûrisseries dans 8 pays européens

28 521 tonnes de bananes en prestation de mûrissement

Mûrisseries : 9 mûrisseries (France), 14 mûrisseries (Europe) et prestataires

Entrepôts : 2 sites (France) et prestataires d'entreposage

DISTRIBUTION

956 233 tonnes de fruits et légumes distribués, dont 88,1 % de bananes

Équipes commerciales dans 11 pays

IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES

CATÉGORIE	EFFECTIF 2025
Afrique	20 551
Amérique latine	701
Europe hors France	308
France	394
CDI	18 657
CDD	3 297
Femmes	3 961
Hommes	17 993
TOTAL GROUPE	21 954

Focus production : 5 filiales majeures regroupant plus de 89 % des effectifs du Groupe :

- SCB (Côte d'Ivoire) : bananes dessert, bananes biologiques et ananas – 7 210 salariés
- Derosé (Équateur) : bananes biologiques – 698 salariés
- GDS (Sénégal) : cultures maraîchères et fruits & légumes – 634 salariés
- GEL/GOL (Ghana) : bananes dessert, bananes biologiques – 3 894 salariés
- PHP (Cameroun) : bananes dessert – 7 098 salariés

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Le plan de vigilance couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Il porte sur les activités de la Compagnie Fruitière et celles de ses fournisseurs. Le périmètre de reporting Groupe comprend toutes les sociétés incluses dans les comptes consolidés.

Les indicateurs présentés dans le rapport ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence au regard des risques liés à l'activité de la Compagnie Fruitière et des spécificités de ses métiers. Certains indicateurs sont ainsi propres à des activités en particulier, telles que la production ou la logistique. Lorsque certains indicateurs ne sont pas encore disponibles, des plans d'actions sont déployés afin de permettre leur collecte et leur suivi.

Le rapport inclut, pour certaines thématiques, un focus spécifique sur les activités de production, compte tenu de leur poids dans les activités du Groupe.

1.2 DÉMARCHE RSE ET PRINCIPES D'ACTION

DÉMARCHE RSE

La stratégie RSE de la Compagnie Fruitière a été construite à partir d'une analyse de matérialité des enjeux de développement durable du Groupe réalisée en 2017 et mise à jour en 2024 dans le cadre d'une analyse de double matérialité.

UNE STRATÉGIE RSE REPOSANT SUR TROIS PILIERS ET 15 ENGAGEMENTS

1. Promouvoir des conditions de travail exemplaires tout au long de la chaîne de valeur :
 - Promouvoir le respect des Droits de l'Homme,
 - Améliorer les conditions de travail,
 - Développer les compétences et les parcours professionnels des collaborateurs,
 - Promouvoir la diversité et prévenir les discriminations,
 - Mettre en place une politique d'approvisionnement responsable,
 - Être vigilant quant aux conditions de travail de tiers intervenant sur les sites du Groupe.
 2. Favoriser une agriculture durable et des activités à moindre impact environnemental :
 - Poursuivre la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement,
 - Promouvoir la diversification des cultures,
 - Intégrer la dimension énergétique et climatique sur et autour des sites de production,
 - Maîtriser l'énergie et son impact sur le climat dans la logistique,
 - Maîtriser l'énergie et son impact sur le climat dans les mûrisseries,
 - Pratiquer un marketing responsable.
 3. S'ancrer positivement dans les territoires d'implantation :
 - Renforcer la participation au développement du tissu économique local,
 - Poursuivre les actions d'amélioration des conditions de vie des communautés locales.
- Socle de base : gouvernance et dialogue avec les parties prenantes :
- Renforcer l'organisation de la RSE, dialoguer et communiquer sur la démarche RSE.

ADHÉSION AUX PRINCIPES INTERNATIONAUX

La Compagnie Fruitière adhère aux principaux cadres de référence internationaux :

- Déclaration universelle des Droits de l'Homme (ONU),
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT),
- Pacte mondial des Nations Unies,
- Code de conduite ETI (Ethical Trading Initiative),
- Convention MARPOL,
- Maritime Labour Convention.

CODES DE CONDUITE ET POLITIQUES

La Compagnie Fruitière a progressivement structuré un ensemble de référentiels internes, à l'échelle Groupe.

Charte de responsabilité sociétale (2016)

Activités concernées : opérations propres

Thématiques couvertes : cadre général de la politique de responsabilité sociétale du Groupe, structurant les actions menées par chaque filiale : relations avec les parties prenantes, respect des personnes au travail, amélioration des conditions de vie des salariés et de leurs familles, respect de l'environnement, ancrage territorial, chaîne de valeur, protection de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Code de conduite anti-corruption et anti-traffic d'influence (2017)

Activités concernées : opérations propres

Thématiques couvertes : règles de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence au sein de la Compagnie Fruitière, obligations de vigilance, de signalement et de protection conformes à la loi Sapin 2.

Charte des achats responsables (2024)

Activités concernées : chaîne d'approvisionnement

Thématiques couvertes : règles encadrant les achats du Groupe, fondées sur des exigences sociales, environnementales et éthiques.

Politique sécurité (2025)

Activités concernées : opérations propres

Thématiques couvertes : règles visant à assurer la protection des collaborateurs, des infrastructures, des marchandises, à lutter contre toute forme de malveillance (vols, fraudes, cyberattaques, intrusions, sabotages, etc.), à assurer la protection des informations, à garantir la continuité des activités face aux menaces sûreté et à respecter la réglementation internationale et locale.

En complément, plusieurs filiales, en particulier dans les activités de production, ont mis en place des politiques ciblées, adaptées à leurs enjeux métiers et à leurs contextes géographiques. Ces politiques couvrent notamment l'égalité femmes-hommes, la prévention des discriminations, la santé et la sécurité au travail, la prévention du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants ou l'environnement.

PROCHAINES ÉTAPES : la Compagnie Fruitière travaille régulièrement à l'élaboration de nouvelles politiques à l'échelle Groupe, notamment sur l'environnement et les droits humains, afin d'harmoniser les ambitions et pratiques des filiales et de renforcer le dispositif de pilotage et de reporting dans le cadre du devoir de vigilance.

DISPOSITIF DE SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation relatives au devoir de vigilance et aux cadres de référence sont définies et déployées par les filiales. Elles visent à assurer la diffusion des politiques applicables et à rappeler les dispositifs de signalement et de protection en place.

Focus filiales de production : sessions de sensibilisation des salariés au devoir de vigilance en 2025.

GDS (SÉNÉGAL)

1 session

Thèmes : travail des enfants, discrimination, harcèlement, devoir de vigilance.

SCB (CÔTE D'IVOIRE)

36 sessions

Thèmes : travail des enfants, harcèlement, discrimination, éducation environnementale.

GEL/GOL (GHANA)

10 sessions

Thèmes : travail des enfants, travail forcé, diversité & inclusion, harcèlement sexuel, droits humains, égalité femmes-hommes, procédure de doléances, santé sécurité.

PHP (CAMEROUN)

21 sessions

Thèmes : éthique, politiques sociales, politiques RSE, politique foncière.

DEROSE (EQUATEUR)

16 sessions

Thèmes : environnement, santé et sécurité au travail, harcèlement au travail, égalité, violences basées sur le genre, politiques RH.

Les écarts constatés s'expliquent principalement par le nombre de sites concernés. Plus une entité est répartie sur plusieurs lieux d'activité, plus le nombre de sessions nécessaires pour couvrir l'ensemble des collaborateurs est élevé. En outre, la société GDS est en cours de restructuration.

PROCHAINES ÉTAPES : en 2026, un plan de formation et de sensibilisation aux cadres de référence internes sera mis en place au niveau Groupe, afin d'en harmoniser la connaissance et le déploiement.

1.3 GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

PILOTAGE DU DEVOIR DE VIGILANCE

Le plan de vigilance est piloté par le Secrétariat général en coordination avec les filiales. Sa gouvernance est pour partie commune avec celle de la démarche RSE, également sous la responsabilité du Secrétariat général : l'animation du réseau de référents RSE dans les filiales de production (réunions mensuelles, séminaire annuel) permet d'assurer le suivi des actions et des indicateurs au titre du plan de vigilance.

- **Président exécutif** : définition des orientations stratégiques, validation de la cartographie des risques et du plan de vigilance
- **Secrétaire général** : pilotage du plan et du rapport de vigilance
- **Groupe de travail Vigilance** : suivi du plan de vigilance au niveau Groupe, revue de la cartographie des risques et consolidation des données pour le plan de vigilance. Composition : RSE, Compliance, DRH et métiers. Animation : par le Secrétaire général
- **Référents RSE dans les fonctions et filiales** : déploiement et suivi de la démarche dans la fonction ou la filiale, pilotage et remontée des indicateurs

ACTUALITÉ 2025 : jusqu'ici menée avec les directions fonctionnelles et métiers, la revue du plan de vigilance a été élargie aux filiales pour l'exercice 2025. Cinq ateliers ont été organisés, associant une vingtaine de représentants des directions et filiales. Ils ont permis de revoir la cartographie des risques et de consolider les actions mises en œuvre dans le cadre du plan de vigilance.

REVUE DES INDICATEURS

L'empreinte carbone réalisée par le Groupe, ainsi que certains indicateurs environnementaux (électricité, eau, déchets, carburant...) font l'objet d'une revue par un cabinet externe.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La Compagnie Fruitière a mis en place un dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence conformément aux exigences de la loi Sapin 2, sur la base des recommandations publiées par l'Agence Française Anticorruption.

Distinct du plan de vigilance, ce dispositif y contribue néanmoins en participant à la maîtrise de certains facteurs de risques identifiés. Il repose sur une approche par les risques et sur une gouvernance structurée, articulée entre les niveaux Groupe et filiales :

- Le Comité éthique Groupe, composé de membres du comité de direction et du Président exécutif, définit les orientations stratégiques en matière de conformité anticorruption et valide une cartographie consolidée des risques de corruption et de trafic d'influence au niveau du Groupe et déclinée par secteur d'activité.

- Le siège pilote la réalisation des cartographies des risques de corruption pour l'ensemble des filiales, selon une méthodologie homogène. Chaque filiale contribue à cet exercice en apportant une connaissance fine de ses activités et de son environnement local. Les cartographies sont élaborées et actualisées sous la coordination du siège, puis revues au niveau des comités éthiques locaux. Ces cartographies intègrent des critères géographiques, sectoriels et opérationnels, ainsi que des sources externes reconnues telles que l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International.
- Les comités éthiques des filiales assurent par ailleurs la mise en œuvre du dispositif en cohérence avec le cadre défini au niveau Groupe.

Outre la cartographie des risques, le dispositif comprend un code de conduite anticorruption, des procédures d'évaluation des tiers proportionnées aux risques, des contrôles internes et comptables, un programme de formation ciblé déployé en priorité auprès des collaborateurs exposés aux risques identifiés, ainsi qu'un dispositif d'alerte interne. L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'un suivi régulier et d'une amélioration continue, afin de garantir son adéquation avec le profil de risque du Groupe.

PROCHAINES ÉTAPES : la gouvernance des démarches devoir de vigilance, RSE et éthique, toutes placées sous la responsabilité du Secrétariat général, sera rapprochée afin d'harmoniser et de mutualiser les processus de pilotage. Le devoir de vigilance sera ainsi intégré aux travaux des comités éthiques du Groupe et des filiales.

1.4 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES ET MODALITÉS DE DIALOGUE

Le dialogue avec les parties prenantes est mené au niveau du Groupe et des filiales.

Parties prenantes internes

Définition :

- Salariés
- Institutions représentatives du personnel, délégués syndicaux
- Organisations syndicales (ex : UITA)
- Comités de direction

Modalités de dialogue :

- Dialogue social organisé conformément au cadre réglementaire de chaque pays d'implantation, via les institutions représentatives et les échanges avec les partenaires sociaux
- Orientations stratégiques

Partenaires commerciaux

Définition :

- Distributeurs
- Fournisseurs et sous-traitants

Modalités de dialogue :

- Rencontres dans le cadre du calendrier des négociations commerciales et appels d'offres
- Échanges réguliers sur les sujets RSE et/ou relatifs au devoir de vigilance
- Visites des plantations, évaluations et audits si besoin

Partenaires financiers

Définition :

- Actionnaires
- Banques

Modalités de dialogue :

- Évaluations RSE, revue annuelle de la démarche RSE, plans d'amélioration

Autres partenaires

Définition :

- ONG
- Instituts de recherche
- Organismes certificateurs

Modalités de dialogue :

- Partenariats ponctuels ou pluriannuels au niveau du Groupe ou des filiales sur des thématiques ciblées
- Dialogue sur les enjeux RSE et de vigilance

Focus filiales de production : Rencontres avec les communautés locales en 2025

Au sein des filiales de production, un dialogue est mené avec les communautés, à travers notamment des échanges réguliers avec les représentants des villages. En 2025, ce dialogue a donné lieu à plus de 150 rencontres avec les communautés locales, portant notamment sur l'accès à l'eau, la santé et l'éducation, le développement économique local, ainsi que la prévention et la gestion des conflits. En complément, une politique dite de « porte ouverte » permet aux représentants des communautés d'exprimer leurs demandes, principalement liées à des besoins d'infrastructures, en privilégiant des réponses collectives et structurantes au bénéfice des communautés.

PARTENARIATS

La Compagnie Fruitière a mis en place des partenariats avec des ONG et des organismes de recherche, sur les questions notamment RH et de pratiques agricoles.

Banana Link

ONG engagée pour un commerce et une production équitables et durables de bananes et d'ananas.

Partenaire depuis 2008, coopération élargie à l'UITA en 2012.

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Projets visant à renforcer le dialogue social et l'égalité de genre dans les filières bananes et ananas de la Compagnie Fruitière en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun).

Programme pilote de formation syndicale au Cameroun et en Côte d'Ivoire, étendu aux autres filiales de production pour 2026-2028.

CIRAD

Centre de Coopération Internationale pour le Développement

Partenaire depuis 1987 ponctuellement et depuis 2019 de manière continue.

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

La Compagnie Fruitière conduit avec le CIRAD un programme pluriannuel de recherche appliquée - B2A (Banane Agroécologique pour l'Afrique) - visant la réduction significative des intrants de synthèse dans ses systèmes de production bananière, avec pour ambition un objectif zéro pesticide. Initié à partir d'un diagnostic conduit en 2018 dans les filiales du Groupe au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, le programme couvre sept axes : fongicides, nématicides, insecticides, engrais chimiques, plantes de services, itinéraire zéro phyto et outils d'aide à la décision.

CNRS – Université de Montpellier

Partenaire depuis 2020.

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Travaux de recherche (thèse et post-doctorat) sur l'impact, l'étalement et l'imprégnation des produits phytosanitaires sur la feuille de bananier, afin d'en améliorer l'efficacité.

INRAE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Partenaire depuis 2015.

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Travaux de recherche (deux thèses) sur l'analyse de la vigueur des bananiers par outils numériques et l'optimisation des applications de fongicides par voie aérienne.

École des ingénieurs de Purpan

Partenaire depuis 2020.

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Travaux de recherche sur l'utilisation de l'ozone pour la lutte contre les maladies post-récolte de la banane. Autres travaux de recherche (une thèse) sur les huiles ozonées pour la lutte contre la cercosporiose.

Ordre de Malte France

Partenaire depuis 1994.

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Engagement commun en faveur de l'accès aux soins dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne, formalisé à travers la construction et la cogestion de deux hôpitaux au sein même des zones de production du Groupe, à Njombe au Cameroun et à Tiassalé en Côte d'Ivoire. Ces deux établissements proposent une offre de soins généraliste et spécialisée, ouverte à l'ensemble des populations environnantes.

WWF

Partenaire depuis 2016.

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

La Compagnie Fruitière s'est engagée aux côtés du WWF pour promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Ce partenariat de long terme a contribué à la réduction de l'impact environnemental de la Compagnie Fruitière, tout en posant les bases d'une transition vers des pratiques plus respectueuses du climat et de la biodiversité, avec par exemple une diminution de l'usage des intrants et des objectifs de réduction carbone validés par SBTi en novembre 2023.

Un partenariat renouvelé pour trois ans en 2026 et structuré autour de trois axes :

- Sensibilisation des parties prenantes de la Compagnie Fruitière autour des enjeux environnementaux et à la biodiversité
- Identification des enjeux et impacts liés à l'eau sur des territoires prioritaires pour le WWF et la Compagnie Fruitière
- Contribution aux actions du WWF pour préserver les forêts dans le Bassin du Congo, à travers le soutien aux communautés locales et autochtones au Cameroun

PARTICIPATION À DES INITIATIVES SECTORIELLES

La Compagnie Fruitière participe également aux travaux des organismes sectoriels sur les sujets RSE et devoir de vigilance.

Afruibana

Association des producteurs-exportateurs de bananes de Côte d'Ivoire.

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Contribution à la défense des intérêts des producteurs africains auprès de institutions européennes et internationales, en vue de la défense des intérêts commerciaux et de la promotion de la compétitivité de la filière au plan économique, social et environnemental.

AIB

Association Interprofessionnelle de la Banane

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Participation à un groupe de travail sur les pertes et gaspillages de banane.

Banana Link et UITA

Union Internationale des Travailleurs de l'Agroalimentaire

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Structuration du dialogue social au sein des filiales de production et plus généralement de l'ensemble des filiales du Groupe. Promotion du dialogue social et du syndicalisme à l'échelle de la filière.

CSIF

Chambre Syndicale des Importateurs Français

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Participation à des groupes de travail via la représentation du CSIF auprès d'Interfel (Interprofession des fruits et légumes frais) sur l'affichage environnemental (score environnemental de l'alimentaire), la stratégie Responsabilité sociétale filière ou la décarbonation.

Forum Mondial de la Banane (FMB)

Espace de collaboration des principales parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement mondiale de la banane sous l'égide de la FAO (organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Participation à des groupes de travail sur les droits humains, la protection de l'environnement et le revenu décent.

Freshfel

Association porte-parole du secteur des fruits et légumes frais en Europe

Travaux en lien avec le devoir de vigilance :

Défense des intérêts du secteur fruits et légumes frais en Europe auprès des institutions européennes et internationales, tout en promouvant un secteur durable et compétitif.

2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

PROCESSUS D'ANALYSE DES RISQUES

L'analyse des risques au titre du devoir de vigilance s'appuie sur l'analyse de double matérialité du Groupe et en particulier sur la matérialité d'impact, qui évalue les risques externes associés aux activités et à la chaîne de valeur.

La Compagnie Fruitière a réalisé son analyse de double matérialité en 2024, dans le cadre de sa mise en conformité avec la CSRD (Corporate sustainability reporting directive) – exigence réglementaire repoussée depuis à l'exercice 2027. L'analyse a été réalisée sur une liste de 25 enjeux répartis en quatre catégories (Environnement, Social, Produits, Gouvernance). Chaque enjeu a été précisé à travers l'identification des impacts de l'entreprise sur son écosystème (environnemental, social et sociétal), ainsi que des risques et opportunités pour l'entreprise. Ces enjeux ont été notés dans le cadre d'une consultation, qui a impliqué 30 parties prenantes internes (membres du comité de direction, directeurs de plantations, experts métiers et fonctionnels) et 15 parties prenantes externes de la Compagnie Fruitière (clients, fournisseurs, actionnaires, ONG, chercheurs, syndicat et interprofession).

ACTUALITÉ 2025 : cette cartographie a fait l'objet d'une revue pour l'exercice 2025, dans le cadre des ateliers dédiés au devoir de vigilance, puis par le Président exécutif du Groupe, afin de prendre en compte les évolutions significatives des activités et de l'environnement opérationnel. Cela a permis également de préciser les métiers ou activités les plus concernés pour chaque risque.

PROCHAINES ÉTAPES : la Compagnie Fruitière engage sur l'exercice 2026 une revue détaillée des principaux risques par métier et par zone géographique, afin d'actualiser et d'affiner sa compréhension des risques et ainsi de renforcer la robustesse de son plan de vigilance.

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES RISQUES

Conformément à la loi sur le devoir de vigilance, l'analyse des risques couvre l'ensemble de la chaîne de valeur. Les risques ont été évalués au regard de leur probabilité et de leur impact, suivant une échelle allant de 1 (risque faible) à 4 (risque majeur), selon les critères de matérialité d'impact définis par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), alignés avec les référentiels internationaux sur le devoir de vigilance : probabilité, ampleur, portée et irréversibilité.

Critères : importance

Sous-critères : ampleur, réversibilité et périmètre

Barème :

- 1 - Faible : impact faible ou nul et/ou facilement réversible et/ou sur un périmètre très restreint
- 2 - Modéré : impact modéré et/ou réversible et/ou sur un périmètre limité
- 3 - Fort : impact significatif et/ou difficilement réversible et/ou sur un large périmètre
- 4 - Majeur : impact extrêmement fort et/ou irréversible et/ou sur un périmètre très étendu

Critères : probabilité

Barème :

- 1 - Faible : impact peu probable
- 2 - Modéré : impact moyennement probable
- 3 - Forte : impact fortement probable
- 4 - Majeur : impact certain ou avéré

Le niveau de risque a été déterminé selon la formule :
$$\text{risque} = \text{importance} \times \text{probabilité} / 4.$$

L'ensemble des répondants, internes comme externes, ont été équipondérés. Pour les enjeux relatifs aux droits humains, la note attribuée à la probabilité a été alignée avec la note de l'ampleur si elle lui était inférieure.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Barème de notation (sur une échelle de 1 à 4) ● Risque 1 ● Risque 2 ● Risque 3

Risques	Position sur la chaîne de valeur	Risque brut	Métiers/activités les plus concernés
Droits humains et libertés fondamentales			
Conditions de travail, rémunération, temps de travail	Opérations propres	●	Production
Dialogue social et liberté d'association	Opérations propres	●	Production, Logistique
Discrimination et harcèlement	Opérations propres	●	Tous les métiers
Communautés locales et foncier	Opérations propres	●	Production
Droits humains et sécurité dans la chaîne de valeur	Amont	●	Import, Logistique
Santé et sécurité des personnes			
Santé, sécurité des collaborateurs	Opérations propres	●	Production, Logistique
Santé et sécurité des communautés environnantes ¹	Opérations propres	●	Production
Crime organisé ¹	Amont et Opérations propres	●	Production, Import, Logistique
Sécurité des consommateurs	Amont, Opérations propres, Aval	●	Tous les métiers
Environnement			
Atténuation du changement climatique	Opérations propres	●	Logistique, Production
Ressources en eau	Opérations propres	●	Production
Biodiversité	Opérations propres	●	Production
Pollutions	Opérations propres	●	Production, Logistique, Mûrissérie
Déforestation	Amont et Opérations propres	●	Production, Import
Environnement dans la chaîne de valeur	Amont	●	Import
Déchets et économie circulaire	Opérations propres	●	Production

1. Nouveaux risques 2026.

Principales évolutions par rapport au plan de vigilance 2025 :

- Recentrage de l'analyse sur le périmètre du devoir de vigilance : suppression de risques internes (ex : cybersécurité) ou hors champ du devoir de vigilance (ex : souveraineté alimentaire).
- Meilleure prise en compte des impacts humains des risques environnementaux, en particulier en matière de santé et de sécurité des communautés riveraines.
- Intégration de risques émergents, notamment liés au crime organisé, incluant les risques pour la sécurité des personnes.

3. DISPOSITIF D'ÉVALUATION

3.1 SÉLECTION DES FOURNISSEURS

Historiquement fondée sur des critères de qualité, la sélection des fournisseurs intègre progressivement des critères RSE. Les relations fournisseurs sont encadrées depuis 2016 par une clause RSE et depuis 2024 par une charte des achats responsables, transmises dès la phase de contractualisation.

Les exigences RSE applicables aux fournisseurs comprennent la collecte de certifications et la signature d'engagements en matière de conformité réglementaire, de droits humains et d'environnement (clause RSE, charte des achats responsables ou déclaration intégrant des engagements RSE). Ces exigences sont renforcées pour les fournisseurs de fruits avec lesquels la Compagnie Fruitière travaille de manière continue : suivi des produits phytosanitaires, analyses de résidus (respect des limites maximales de résidus – LMR, c'est-à-dire la quantité maximale autorisée de substances sur les denrées), conformité des emballages et, depuis 2025, intégration d'une clause sur la lutte contre le crime organisé dans le contrat fournisseur.

Des exigences spécifiques s'appliquent également à certaines catégories d'achats, comme la sécurité alimentaire pour les prestations logistiques.

ACTUALITÉ 2025 : en 2025, la Compagnie Fruitière a lancé le développement d'une plateforme de référencement des fournisseurs. Celle-ci permettra notamment de garantir la complétude des dossiers, enconditionnant le référencement à la transmission des informations et notamment des engagements RSE requis. Déployé au 1^{er} semestre 2026 dans la centrale d'achats et de référencement du Groupe (OSS) dédiée aux achats d'intrants de production, cet outil contribuera à renforcer la maîtrise des risques liés à la sélection et à la gestion des fournisseurs.

3.2 ÉVALUATION ET AUDITS DES FILIALES, FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sur les sujets couverts par le devoir de vigilance sont, pour certaines, communes aux filiales, fournisseurs et sous-traitants.

Conformité réglementaire

Périmètre : Fournisseurs et sous-traitants

Vérifications de la conformité aux exigences de la Compagnie Fruitière et aux réglementations en vigueur : questionnaires, attestations de conformité, documentation produits, engagements RSE.

Conformité produit

Périmètre : Filiales de production et fournisseurs de fruits

Évaluation de la conformité des produits, fondée sur des analyses de résidus de pesticides réalisées par des laboratoires indépendants certifiés ISO 17025 et accrédités, couvrant les enjeux de qualité et de traçabilité.

Évaluations ou audits RSE clients

Périmètre : Filiales de production

Évaluations réalisées dans le cadre d'audits ou de questionnaires demandés par certains clients (par exemple SMETA/SEDEX, TMPS ou standards spécifiques clients), portant sur des exigences sociales, environnementales et éthiques.

Évaluations ou audits RSE

Périmètre : Filiales de production

Audits menés par des tiers indépendants dans le cadre de l'obtention ou du maintien de certifications RSE.

FOCUS SUR L'ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Depuis 2024, le Groupe met en place un programme d'évaluation de la démarche RSE de ses fournisseurs stratégiques s'appuyant notamment sur l'outil EcoVadis. Piloté par le service RSE Groupe, ce programme permet de cartographier et d'évaluer les fournisseurs en fonction de leur criticité et de leur niveau de risque, et d'adapter les modalités d'évaluation et de suivi en conséquence. Déployé dans un premier temps dans les achats hors fruits, il sera étendu aux achats de fruits au cours de l'année 2026. Au total, 96 fournisseurs stratégiques à risque ont ainsi été évalués en 2025.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES FOURNISSEURS STRATÉGIQUES

1. IDENTIFICATION ET PRIORISATION

TOUS LES FOURNISSEURS

- Communication de la Charte des achats responsables
- Analyse du risque potentiel ESG et classement des fournisseurs par niveau de risque

2. ÉVALUATION

FOURNISSEURS STRATÉGIQUES

- Fournisseurs à risque critique et/ou correspondant à un important volume de dépense*
- Évaluation approfondie : questionnaire et documentation

AUTRES FOURNISSEURS À RISQUE

Fournisseurs à risque élevé ou très élevé et/ou petites entreprises

- Évaluation simplifiée

3. CONFORMITÉ

PERFORMANCE ÉLEVÉE

- Réévaluation tous les 36 mois

PERFORMANCE FAIBLE

- Réévaluation tous les 12 mois



ARBITRAGE

- Audit sur site
- Plan d'actions correctives
- Voire arrêt du fournisseur

Indicateurs : nombre de fournisseurs tiers stratégiques à risque évalués sur leur démarche RSE

	2023	2024	2025
Fournisseurs	2	15	96

La progression du nombre de fournisseurs stratégiques à risque évalués traduit la montée en puissance de la démarche d'évaluation déployée par le Groupe depuis 2024.

SENSIBILISATION AUX ACHATS RESPONSABLES

Des sensibilisations aux achats responsables sont menées :

- Au niveau Groupe par le service RSE à destination des acheteurs
- Dans les filiales à destination des fournisseurs locaux

Indicateurs : sensibilisation des acheteurs aux achats responsables

2023 : 1 session / 46 participants

2024 : 9 sessions / 206 participants

2025 : 6 sessions / 140 participants

Focus filiales de production : part des fournisseurs tiers ayant été informés de la politique RSE de la Compagnie Fruitière

GDS (Sénégal)

2023 : 5,9 % / 2024 : 50 % / 2025 : 14 %

SCB (Côte d'Ivoire)

2023 : 100 % / 2024 : 100 % / 2025 : 100 %

GEL/GOL (Ghana)

2023 : 100 % / 2024 : 39,1 % / 2025 : 100 %

PHP (Cameroun)

2023 : 99 % / 2024 : 99 % / 2025 : 98 %

Derose (Équateur)

2023 : 100 % / 2024 : 100 % / 2025 : 100 %

La société GDS connaît un ralentissement de son activité et est en cours de restructuration.

3.3 LABELS ET CERTIFICATIONS

Le Groupe s'appuie sur des référentiels de certification et des dispositifs d'audit tiers et/ou clients, pour évaluer les activités et produits de ses fournisseurs et inscrire ses filiales dans une démarche d'amélioration continue.

Agriculture Biologique

Certification garantissant une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement, interdisant les produits chimiques de synthèse et les OGM.

Mots clés : Agriculture bio, environnement

Métiers et activités concernés :

Production, Importation, Distribution

Chaîne de valeur : Industries agroalimentaires

Évaluation : Certification par un organisme certificateur agréé, audit annuel

BRC

Système de management de la sécurité des denrées alimentaires (MDD Anglaises).

Mots clés : Sécurité alimentaire, hygiène, réglementation, traçabilité, HACCP, Food Defense

Métiers et activités concernés : Mûrissage

Évaluation : Évaluation annuelle par un organisme indépendant

FAIRTRADE

Partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international, en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs.

Mots clés : Commerce équitable, développement durable, éthique

Métiers et activités concernés : Production, Mûrissage, Importation, Distribution

Évaluation : Certification par un tiers indépendant (FLOCERT), audit généralement annuel pour les filiales de production et contrôles de conformité

GLOBALG.A.P.

Référentiel de bonnes pratiques agricoles, incluant la lutte et la gestion intégrée des cultures, la mise en œuvre des principes de sécurité sanitaire, et garantissant une approche responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Thèmes : Sécurité alimentaire, durabilité, qualité, traçabilité

Métiers et activités concernés : Production

Évaluation : Certification par un organisme indépendant, audit annuel

GLOBALG.A.P. CoC (Chain of Custody)

Système garantissant la traçabilité des produits certifiés GlobalG.A.P. à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.

Mots clés : GlobalG.A.P., GGN, traçabilité

Métiers et activités concernés : Exportation (non producteur), Importation, Mûrissage, Conditionneur

Évaluation : Certification par un organisme indépendant, audit annuel

GRASP

(GlobalG.A.P. Risk assessment on social practice)

Outil volontaire de gestion sociale/du travail au niveau des exploitations agricoles, en combinaison avec le GlobalG.A.P. (IFA). Seules les Sociétés certifiées GlobalG.A.P. peuvent être auditées GRASP.

Module social de GlobalG.A.P. évaluant les conditions de travail.

Mots clés : Critères sociaux, éthique, évaluation des risques, pratique sociale

Métiers et activités concernés : Production

Évaluation : Évaluation par un tiers indépendant, intégrée à GlobalG.A.P., renouvellement annuel

IFS FOOD / IFS BROKER

Système de management de la sécurité des denrées alimentaires (MDD).

Mots clés : Sécurité alimentaire, hygiène, réglementation, traçabilité, HACCP, Food Defense, Food Fraud

Métiers et activités concernés : Mûrissage (IFS FOOD) Importation, Distribution (IFS BROKER)

Évaluation : Évaluation annuelle par un organisme indépendant

ISO 22 000

Système de management de la sécurité des denrées alimentaires.

Mots clés : Sécurité alimentaire, hygiène, réglementation, traçabilité, HACCP

Métiers et activités concernés : Mûrissage

Évaluation : Évaluation annuelle par un organisme indépendant

LEAF

Référentiel d'agriculture durable axé sur la performance environnementale des exploitations.

Mots clés : Environnement, approvisionnement responsable, responsabilité sociale

Métiers et activités concernés : Production

Évaluation : Certification par un tiers indépendant, audit annuel

Label OEA (Opérateur Économique Agréé)

Statut douanier facilitant et sécurisant les échanges internationaux. Agrément Européen sur la sûreté/sécurité de la chaîne d'approvisionnement. Atteste qu'une entité juridique a mis en place les dispositifs nécessaires pour prévenir les intrusions, les trafics illicites et les situations pouvant exposer des salariés et des tiers à des risques.

Mots clés : Conformité douanière, sécurité de la chaîne logistique, solvabilité

Métiers et activités concernés : Opérations portuaires (Transit Fruits et Eolis Belgique)

Évaluation : Attribution par l'administration douanière, réévaluations périodiques et contrôles continus. Audit tous les 2 ans.

RAINFOREST ALLIANCE

Norme promouvant une agriculture durable et responsable.

Mots clés : Agriculture durable et responsable, éthique, biodiversité

Métiers et activités concernés : Production, Importation

Évaluation : Certification par un organisme tiers accrédité, audit annuel

SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit)

Méthodologie d'audit exclusive de Sedex permettant d'évaluer tous les aspects de la responsabilité des fournisseurs et de la chaîne d'approvisionnement (santé, sécurité, travail, performance environnementale, éthique).

Mots clés : Travail, santé, sécurité, performance environnementale, éthique

Métiers et activités concernés : Production

Évaluation : Certification par un organisme indépendant

SPRING

Programme complémentaire à GlobalG.A.P. visant à évaluer et certifier la gestion durable de l'eau (irrigation et ressources hydriques) au niveau des exploitations agricoles.

Mots clés : Eau, irrigation, gestion des ressources hydriques, conformité réglementaire, protection des écosystèmes

Évaluation : Audit tiers réalisé par un organisme indépendant, en complément d'une certification GlobalG.A.P.

INDICATEURS

Principaux labels et principales certifications :

GLOBALG.A.P.

Bananes **100 %** / Autres fruits **99 %**

Rainforest Alliance

Bananes **55 %** / Autres fruits **11 %**

GRASP

Bananes **32 %** / Autres fruits **58 %**

FAIRTRADE²

Bananes **38 %** / Autres fruits **7 %**

BIO

Bananes **26 %** / Autres fruits **12 %**

Focus filiales de production : certifications et audits en 2025

GDS (SÉNÉGAL)

Certifications principales :

- GlobalG.A.P.
- LEAF
- SPRING
- BRC
- SMETA
- Programmes clients

Audits ou évaluations RSE 2025

- 1 audit ou évaluation client
- 9 audits de certification

SCB (CÔTE D'IVOIRE)

Certifications principales :

- GlobalG.A.P, TR4
- Rainforest Alliance
- Bio et Fairtrade (3 sites)
- LEAF
- Programmes clients

Audits ou évaluations RSE 2025

- 5 audits ou évaluations client
- 8 audits de certification

GEL/GOL (GHANA)

Certifications principales :

- GlobalG.A.P, TR4
- Rainforest Alliance
- LEAF
- Bio (GOL) et Fairtrade
- Programmes clients

Audits ou évaluations RSE 2025

- 2 audits ou évaluations client
- 5 audits de certification

PHP (CAMEROUN)

Certifications principales :

- GlobalG.A.P, TR4
- Rainforest Alliance
- LEAF
- Fairtrade
- Programmes clients

Audits ou évaluations RSE 2025

- 3 audits ou évaluations client
- 8 audits de certification
- Renouvellement de toutes les certifications

DEROSE (ÉQUATEUR)

Certifications principales :

- GlobalG.A.P
- Fairtrade
- Bio
- GRASP

Audits ou évaluations RSE 2025

- 1 audit ou évaluation client
- 9 audits de certification

2. Au niveau du Groupe, pour les certifications Fairtrade, l'évaluation de conformité est réalisée à l'échelle de la zone certifiée, mais les pratiques sociales représentent un pourcentage plus élevé car généralisées à l'ensemble des travailleurs de l'entité juridique certifiée.

4. ACTIONS D'ATTÉNUATION

4.1 DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

CONDITIONS DE TRAVAIL, RÉMUNÉRATION ET TEMPS DE TRAVAIL

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque de travail forcé ou travail des enfants dans les activités du Groupe
- Risque de non-respect des Droits humains des collaborateurs
- Risque d'absence de conditions de travail décentes : temps de travail, stabilité de l'emploi
- Risque d'inadéquation du salaire versé avec les besoins des employés

Métiers/activités les plus concernés : Production

ACTIONS D'ATTÉNUATION

• Encadrement des conditions de travail

Les conditions de travail des salariés de la Compagnie Fruitière sont définies au niveau des filiales. Néanmoins, un socle commun de principes et de valeurs s'applique de manière transversale, décliné au travers de politiques locales, notamment en matière d'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Au Ghana (GEL/GOL), les négociations sur les salaires ont lieu annuellement. Au Cameroun (PHP) des négociations salariales annuelles ont également lieu et un accord d'entreprise a été adopté en 2025, afin de compléter la convention collective applicable jusqu'alors, pour mieux encadrer les conditions de travail des employés.

• Rémunération décente des collaborateurs

La politique de rémunération de la Compagnie Fruitière, respectueuse de ses collaborateurs et basée sur un dialogue social étroit et sur la négociation avec les instances représentatives du personnel se traduit, entre autres, par des niveaux de salaire supérieurs aux minima sociaux, une couverture santé pour tous, auxquels s'ajoutent des avantages en nature. Une attention particulière est par ailleurs portée à l'amélioration continue du niveau de vie des collaborateurs et de leurs familles.

Parallèlement, la Compagnie Fruitière participe à des initiatives sectorielles en matière de revenu décent, qui visent à réduire les écarts de revenus dans sa chaîne de valeur dans le cadre d'un dialogue social engagé avec des représentants syndicaux dans les filiales de production en Afrique. Ces travaux sont menés dans le respect de la souveraineté des États où nous opérons.

• Interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire

La Charte RSE du Groupe proscrit toute forme de travail forcé ou obligatoire, ainsi que le travail des enfants (personnes de moins de 18 ans), même lorsque la réglementation locale autorise, dans certains pays, l'emploi de mineurs.

• Temps de travail et recours aux contrats de travail à durée déterminée

Les activités de la Compagnie Fruitière peuvent être soumises à des variations liées à leur saisonnalité. Dans la mesure où les collaborateurs sont amenés à réaliser des heures supplémentaires pour y faire face, le Groupe s'engage à veiller au respect des temps de travail et à leur rémunération.

Une réflexion est menée à l'échelle du Groupe sur le recours aux emplois à durée déterminée (travailleurs saisonniers, CDD, intérimaires, VIE, alternants, etc.) en tenant compte des spécificités locales.

INDICATEURS

- Part d'emploi CDD (15 %) / CDI (85 %)
- Turnover (7 %)

DIALOGUE SOCIAL ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque d'absence de dialogue social
- Risque d'absence de liberté de représentation et d'égalité de traitement des représentants du personnel

Métiers/activités les plus concernés : Production, Logistique

ACTIONS D'ATTÉNUATION

Chaque filiale reconnaît et respecte le droit de ses collaborateurs à adhérer ou non au syndicat de son choix et à élire des représentants du personnel. Les employés sont ainsi libres d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui impactent leur vie professionnelle. Des réunions sont régulièrement organisées entre les institutions représentatives du personnel et la direction.

• Structuration des plateformes syndicales au Cameroun et en Côte d'Ivoire

Dans le cadre de son partenariat avec l'UITA (Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restaurant, du Tabac et des branches connexes) et l'ONG Banana Link, la Compagnie Fruitière contribue à la structuration du dialogue social au sein de ses filiales et notamment celles de production. Les plateformes syndicales organisées permettent de renforcer le dialogue social en fédérant les salariés autour d'instances de représentation plus fortes. Elles sont dotées d'une charte qui reprend les règles de fonctionnement et modalités de gouvernance.

Au Cameroun, dix réunions annuelles ont eu lieu, et quatre en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, un comité de travail œuvre à l'émergence d'une convention collective et d'accords de branche, avec l'appui d'un consultant expert. Ce projet de convention collective sera examiné par un comité paritaire pour validation.

- **Implication et représentation des employés dans les comités Fairtrade**

Au sein des filiales de production certifiées Fairtrade, les employés sont représentés et impliqués lors des comités Fairtrade afin d'arbitrer sur les modalités d'allocation de la prime Fairtrade (projets spécifiques, salaires, etc.). Cette participation à la gouvernance de la démarche Fairtrade permet de fédérer les salariés autour de la démarche de certification, en rendant celle-ci plus transparente.

INDICATEURS

Près de 50 réunions ont été organisées en 2025 au sein des filiales de production, avec la participation d'au moins une institution représentative du personnel.

Nombre de réunions de dialogue social dans les filiales de production en 2025

- PHP : 10 réunions
- SCB : 4 réunions
- GEL/GOL : 6 réunions
- GDS : 12 réunions
- Derosé : 16 réunions

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque de discrimination à l'embauche et d'inégalités d'accès à l'emploi
- Risque d'inégalités de traitement dans les parcours professionnels (rémunération, promotion, formation, licenciement, accès au management)
- Risque de manque de diversité dans les effectifs
- Risque de harcèlement au sein de l'organisation

Métiers/activités les plus concernés : Tous les métiers

ACTIONS D'ATTÉNUATION

- **Lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes**

La Compagnie Fruitière s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relations et de conditions de travail et s'engage en faveur de l'égalité de traitement. Ces principes s'appliquent à l'embauche, ainsi qu'à l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération, etc.). Ces principes sont diffusés à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs via la Charte RSE.

- **Lutte contre le harcèlement moral et sexuel**

La Compagnie Fruitière veille à garantir l'accès de tous aux dispositifs de sensibilisation et de prévention du harcèlement moral et sexuel : mise en place d'un dialogue social avec les représentants du personnel et les partenaires syndicaux (chaque filiale compte au moins une personne formée et référente sur les sujets de harcèlement, dont une personne au sein du CSE le cas échéant), sensibilisation par l'intermédiaire des médecins du travail et affichage dans les locaux dans toutes les filiales, recours à des comités, échanges avec des parties prenantes sur le sujet.

- **Promotion de la diversité au sein des équipes**

L'entreprise s'attache à ouvrir ses parcours professionnels à des individus de tous horizons et de toutes qualifications. Les politiques d'embauche proscrivent toute forme de discrimination, par exemple liée au sexe. Malgré cela, la proportion de femmes au sein de la Compagnie Fruitière reste nettement inférieure à celle des hommes, certains postes étant très physiques et peu mécanisables.

INDICATEURS

- 26,4 % de femmes cadres
- 18,6 % de femmes en CDI

COMMUNAUTÉS LOCALES ET FONCIER

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque de conflits fonciers, accaparement des terres, conflits d'usage des ressources avec les communautés environnantes

Métiers/activités les plus concernés : Production, en particulier SCB et PHP

ACTIONS D'ATTÉNUATION

- **Non-accaparement des terres des populations locales**

Une attention spécifique est portée à la vérification des titres fonciers, à l'analyse des baux et à l'identification des véritables propriétaires des terrains, ainsi qu'à la préservation des zones forestières.

La Compagnie Fruitière échange et communique avec les populations des villages avoisinant ses sites de production, conclut systématiquement des contrats relatifs aux terrains achetés ou loués et verse des contreparties financières et/ou en nature respectueuses.

Toutefois, les dispositions légales, réglementaires ou coutumières des pays dans lesquels le Groupe est implanté peuvent conduire à des difficultés administratives ou des tensions avec les populations locales. En cas de conflit avec un tiers relatif à l'occupation d'un terrain, la Compagnie Fruitière met en œuvre les diligences nécessaires pour en identifier le propriétaire. À défaut de résolution amiable, elle saisit les juridictions compétentes et, le cas échéant, procède au règlement des loyers dus entre les mains d'un séquestre jusqu'à résolution du litige.

Focus SCB : le développement dans la région du Grand-Abidjan soulève des enjeux fonciers concernant les délimitations de terrains, l'accès à l'eau et la perception des pratiques agricoles par les riverains. Des études sont réalisées préalablement à tout accord concernant de nouveaux périmètres auprès de notaires et experts compétents : vérification des contrats anciens pour déterminer les limites de propriété, implication de géomètres experts et de représentants des villages pour valider les périmètres retenus, lien avec le gouvernement ivoirien pour obtenir des titres de propriété foncière en bonne et due forme. Une consultation des Eaux et Forêts est réalisée sur les parcelles afin de vérifier que la zone concernée n'empiète pas sur des espaces classés ou protégés, puis une Étude d'Impact Environnemental et Social, réglementaire, est menée.

• **Revendications illégitimes de tiers sur des terrains exploités par le Groupe**

La Compagnie Fruitière est confrontée à des revendications illégitimes de la part de personnes prétendument propriétaires, locataires, ayants droit ou bénéficiaires de droits sur les terrains qu'elle exploite ou qu'elle gère. Le Groupe s'attache à défendre ses droits ou les droits légitimes de tiers sur lesdits terrains afin de contribuer à la sécurité foncière des plantations qu'elle exploite en saisissant, en tant que de besoin, les juridictions compétentes tout en défendant les intérêts des propriétaires légitimes.

DROITS HUMAINS ET SÉCURITÉ DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

DESCRIPTION DU RISQUE

Risque de travail avec des fournisseurs :

- Présentant un risque de recours au travail des enfants ou au non-respect des droits humains (notamment dans les plantations)
- Ne prenant pas en compte la santé et la sécurité de leurs collaborateurs
- Ne proposant pas une rémunération décente à leurs collaborateurs

Métiers/activités les plus concernés : Import, Logistique

ACTIONS D'ATTÉNUATION

Les réglementations nationales, internationales et sectorielles s'appliquent. D'autre part, certaines démarches de certifications qui conditionnent les achats de fruits auprès des fournisseurs tiers³ couvrent le respect des droits humains (Rainforest Alliance, Fairtrade, Leaf, SMETA, Grasp, SGS, etc.).

• **Emploi de dockers dans les ports de Douala au Cameroun et Tema au Ghana**

Au Cameroun et au Ghana, les opérations portuaires réalisées par les filiales du Groupe proposent aux dockers des conditions de travail mieux-disantes par rapport à la moyenne locale.

4.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

SANTÉ, SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS, QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque biologique et chimique lié à l'épandage et la manipulation de produits phytosanitaires
- Autre risque lié à la santé (maladies courantes telles que le paludisme, VIH, choléra, etc.)
- Risque lié à la conduite, au transport et aux déplacements
- Risque lié aux émeutes, troubles sociaux et politiques
- Risque physique lié à la fonction/poste de travail

Métiers/activités les plus concernés : Production et Logistique

ACTIONS D'ATTÉNUATION

Les politiques en matière de santé et sécurité des employés sont actuellement formalisées au niveau des filiales, avec à moyen terme le projet de les consolider dans une politique Groupe.

• **Protection des employés en contact avec les produits phytosanitaires**

Le personnel affecté à l'application de produits phytosanitaires dispose de plusieurs tenues de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) dont les stocks sont régulièrement renouvelés et distribués selon un plan d'attribution annuel, établi selon le poste et les besoins spécifiques de chaque tâche effectuée. Ces EPI sont remis aux salariés contre signature. Des EPI supplémentaires peuvent être fournis selon le besoin en dehors des attributions annuelles. La digitalisation de ce suivi est en cours, afin de mieux contrôler et tracer de façon centralisée les quantités d'EPI commandées, stockées et distribuées.

Les employés disposent également d'équipements de protection collective (EPC) afin notamment d'assurer leur protection lors des épandages aériens. Ces épandages sont utilisés en traitement curatif sur les plants infestés par la cercosporiose.

Afin de réduire la dispersion et la dérive des produits phytosanitaires épandus, d'améliorer l'efficacité des traitements et de baisser les coûts d'application tout en réduisant l'exposition du personnel en plantation, la Compagnie Fruitière a décidé depuis cinq ans d'intégrer les drones agricoles pour les traitements aériens phytosanitaires contre la cercosporiose du bananier pour remplacer progressivement sa flotte d'avion. En 2025, 48 % des surfaces de production de la Compagnie Fruitière étaient traitées par drone (contre 27 % en 2024), avec un objectif de 100 % d'ici 2028. Pour l'ensemble des traitements aériens, la norme TASPEP (Traitement aérien sans personnel en plantation) s'applique. La Compagnie Fruitière s'est engagée, lorsque cela est rendu possible par la législation locale, à réaliser les traitements aériens en soirée voire la nuit, une fois que les salariés ont quitté la plantation, ce qui réduit ainsi leur exposition. Ceci permet aussi de profiter de conditions météorologiques plus favorables (réduction du vent et de la température).

3. Voir la partie 3. Dispositifs d'évaluation.

Enfin, des formations régulières sont dispensées auprès du personnel, et une surveillance médicale spécifique est effectuée plusieurs fois par an. À titre d'exemple, la PHP étant l'une des filiales employant le plus de salariés au sein du Groupe (7 098 salariés), elle dispose d'un centre de formation destiné principalement à former aux gestes professionnels des travailleurs, ce qui inclut le port des EPI et la sécurité au sein de la plantation.

• **Sécurité routière lors des déplacements et en logistique**

Une grande partie des activités de la Compagnie Fruitière implique le recours à différents moyens de transport tels que des véhicules, bateaux, aéronefs, camions, bus collectifs, etc. De plus, de nombreux salariés du Groupe doivent se déplacer afin de rejoindre leur lieu de travail.

Dans l'ensemble des pays où la Compagnie Fruitière est implantée, et plus particulièrement en Afrique où la sécurité routière constitue une réelle problématique, des risques importants d'accidents peuvent découler de l'usage de ces moyens de transport. Afin de réduire au maximum ces risques et d'éviter des accidents, la Compagnie Fruitière met en place de nombreuses mesures : organisation de formations au code de la route, formation à la conduite d'engins, formation à la conduite « défensive » des chauffeurs (formation à la bonne anticipation et à l'évaluation des situations à risque afin de réagir de manière appropriée), sensibilisation aux dangers liés au pilotage d'aéronefs, organisation de transports collectifs internes, etc.

La Compagnie Fruitière veille également à l'entretien des infrastructures au sein des plantations, en les améliorant régulièrement afin de réduire les risques d'accidents lors des déplacements (ex : rénovation des ponts sur le site la filiale Derose en Équateur).

L'état des véhicules peut également accroître la probabilité de survenue des accidents. Au Cameroun, EOLIS a mis en place un contrôle qualité systématique sur les sorties des ensembles camions/remorques du terminal, notamment sur les points de sécurité des twist locks pour la fixation du conteneur sur le plateau. La filiale a également entrepris le renouvellement de la flotte des tracteurs et dispose désormais d'un parc composé en grande partie de camions neufs, notamment dix tracteurs en location longue durée avec des remorques neuves elles aussi. Cependant, une part du risque provient de l'état même des infrastructures routières, dont l'entretien incombe aux autorités locales et sur lequel la Compagnie Fruitière n'a pas d'influence.

• **Prévention des risques liés aux émeutes, troubles sociaux et politiques, protection physique des salariés**

Les activités et les salariés de la Compagnie Fruitière peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique, sociale ou militaire.

Pour limiter ces risques, la Compagnie Fruitière met en place de nombreuses mesures destinées à protéger ses salariés lorsque nécessaire, incluant du gardiennage, des moyens de communication dédiés, un aménagement d'espaces sécurisés, la proximité avec les autorités locales et françaises, le recours à une société de sûreté et de gestion des risques. Afin d'anticiper ces risques, une veille sécuritaire est assurée à la fois dans les filiales et au siège de la Compagnie Fruitière.

En 2025, la Compagnie Fruitière a recruté un Directeur sûreté/sécurité au niveau Groupe. Un état des lieux des dispositifs de protection des personnes dans les filiales de production a permis d'engager prioritairement des mesures de mise à niveau et de renforcement des dispositifs existants : organisation du gardiennage et réaménagement d'horaires de sous-traitants suite à la détection de non-conformités avec les réglementations en vigueur dans les filiales africaines ; mise à disposition de véhicules blindés, renforcement des guérites d'accès aux plantations, renforcement des mesures de contrôle du chargement par caméras, identification de responsables sûreté dans la filiale équatorienne.

• **Prévention des risques physiques liés au poste de travail**

Dans le cadre des activités de production et dans les mûrissières, les salariés peuvent être amenés à porter des charges conséquentes. Ainsi, des formations aux gestes et postures sont dispensées afin de réduire les risques de blessures et de troubles musculosquelettiques. Des solutions pour soulager le port de charges sont à l'étude afin de réduire plus généralement les risques pour les salariés.

ACTUALITÉ 2025 : lors de la 8^e édition 2024-2025 du Prix d'Excellence en Sécurité et Santé au Travail organisé par la Caisse Nationale de Prévoyance Santé (CNPS), la SCB en Côte d'Ivoire s'est distinguée parmi les 355 dossiers soumis à l'échelle nationale. Engageant deux de ses sites de production dans cette compétition très relevée, le site d'ONO a décroché le 6^e Prix national, une reconnaissance qui salue ses efforts en matière de prévention des risques, de protection des travailleurs et d'amélioration des conditions de travail.

INDICATEURS

- Taux de fréquence des accidents de travail : 11,5 %
- Taux de gravité des accidents de travail : 0,2 %
- Accidents avec arrêts : 492
- Accident mortel en 2025 : 1 accident (malaise d'un contremaître sur le lieu de travail, qui est décédé après avoir été transporté à l'hôpital)

SANTÉ, SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS ENVIRONNANTES

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque biologique et chimique lié à l'épandage de produits phytosanitaires dans les plantations proches de villages

Métiers/activités les plus concernés : Production

ACTIONS D'ATTÉNUATION

- **Réduction de la dérive lors de l'épandage des produits phytosanitaires en remplaçant progressivement les avions par des drones**

En volant plus lentement qu'un avion (autour de 30 km/h vs 220 km/h pour l'avion), le drone permet plus de précision dans les traitements et réduit les risques de dérives des produits phytosanitaires en conséquence. Cela diminue ainsi l'exposition des salariés ainsi que les populations des villages à proximité des plantations. Le passage aux drones se fait progressivement, selon les limites technologiques actuelles (autonomie des batteries et donc des volumes embarqués de produits) mais

l'objectif du Groupe est que les traitements soient réalisés à 100 % par des drones d'ici à 2028. En 2025, 48 % des surfaces exploitées par la Compagnie Fruitière étaient traitées par drones, soit 215 751 ha : 52 % des surfaces à la SCB, 96 % chez GEL et 24 % à la PHP.

- **Dialogue avec les communautés environnantes au sujet des activités de la Compagnie Fruitière dans les plantations**

Se rapporter à la partie 1.4 Dialogue avec les parties prenantes.

- **Mise en place de zones tampon autour des plantations**

Dans toutes les plantations, des zones tampon sont instaurées et préservées entre les zones de cultures et les zones non-cultivées (habitations, points d'eau, etc.) afin de protéger les communautés environnantes et de limiter les risques de propagation des produits polluants. La largeur de la zone tampon peut varier et est spécifiée par l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de chaque produit employé. La Compagnie Fruitière respecte les distances prévues par les AMM et va parfois au-delà de la réglementation en prévoyant des distances plus conséquentes.

- **Accès à des soins généralistes et spécialisés dans deux hôpitaux**

La Compagnie Fruitière, conjointement avec l'Ordre de Malte, a construit et assure la cogestion de deux hôpitaux au sein des zones de production du Groupe, à Njombe au Cameroun et à Tiassalé en Côte d'Ivoire, afin de favoriser l'accès aux soins dans les zones rurales. Ces établissements proposent une offre de soins généralistes et spécialisés, et sont ouverts à l'ensemble des populations environnantes, au-delà des employés des plantations et de leurs familles.

- **Réduction de la pollution sonore à proximité des ports**

La Compagnie Port-Vendraise, filiale de la Compagnie Fruitière dédiée à la gestion de la concession portuaire de Port-Vendres, a lancé un chantier d'électrification à quai en 2025 afin de rendre disponibles des branchements dans le port pour favoriser le déplacement et l'accostage de bateaux moins carbonés et moins bruyants.

INDICATEURS

Surfaces de production traitées par drones :

- 2023 : 13 %
- 2024 : 27 %
- 2025 : 48 %
- Objectif 2026 : 65 %

100 % des plantations disposent de zones tampons entre les plantations et les habitations, les plantations et les cours d'eau.

CRIME ORGANISÉ

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque lié à la présence de réseaux de crimes organisés sur les territoires d'activité de la Compagnie Fruitière et ses fournisseurs

Métiers/activités les plus concernés : Production (en particulier Derosé en Équateur), Import (Amérique latine) et Logistique (notamment le transport maritime)

ACTIONS D'ATTÉNUATION

ACTUALITÉ 2025 : en 2025, deux journées de sensibilisation aux risques liés au narcotrafic ont été organisées à Port-Vendres et à Marseille (et en visioconférence pour les personnes du Groupe dans les filiales de production notamment) en collaboration avec les services douaniers à destination des cadres des filiales logistiques et de production.

PROCHAINES ÉTAPES : ces actions seront complétées en 2026 par des sessions de sensibilisation destinées aux employés des entrepôts, sous la responsabilité de la direction sûreté. Par ailleurs, depuis février 2026 la direction sûreté mène des missions en Amérique latine afin de contrôler l'application des mesures de lutte contre le narcotrafic auprès de l'ensemble des fournisseurs. Cette opération concerne les fournisseurs de bananes et d'ananas sur l'ensemble du territoire latino-américain, ainsi que les ports exportateurs utilisés.

INDICATEURS

Nombre de visites de contrôle aux fournisseurs effectuées dans le cadre de l'étude de risque : 24 sociétés, 9 ports et plus de 30 sites impliqués au sein de 5 pays différents.

SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque de mauvaise qualité sanitaire des produits, non-conformité avec les limites réglementaires
- Risque de défauts de traçabilité

Métiers/activités les plus concernés : tous les métiers de la Compagnie Fruitière

ACTIONS D'ATTÉNUATION

La Compagnie Fruitière attache la plus grande importance à la qualité et à la sécurité des produits qu'elle met sur le marché, qu'ils soient issus de ses filiales de production ou de fournisseurs tiers.

- **Gestion de la traçabilité et sécurité alimentaire des produits issus des filières intégrées**

Sur plus de 956 000 tonnes de fruits et légumes distribués chaque année, environ 65 % sont produits par les filiales de la Compagnie Fruitière. Le modèle d'intégration verticale de ses activités confère à la Compagnie Fruitière une efficacité opérationnelle unique et lui permet de garantir leur qualité tout en assurant une traçabilité précise dans la chaîne de valeur (production, transport, mûrissage et distribution). Les procédures internes de traçabilité incluent des logiciels intégrés de traçabilité complète (des zones de production jusqu'à la livraison du client, avec une traçabilité à l'échelle du colis), de gestion de crise ainsi que des certifications.

Ces dispositifs permettent de fournir une information robuste et complète sur l'origine des produits distribués, d'identifier rapidement les risques éventuels et leurs causes, et de mettre en place les mesures correctives adéquates, jusqu'au retrait et à la destruction de la marchandise dans le respect des normes réglementaires.

La politique qualité encadre et assure le respect des règles en vigueur conformément à la réglementation européenne, par exemple l'application des délais avant récolte (DAR) pour l'ensemble des produits phytosanitaires. Chaque filiale établit une liste spécifique des intrants conventionnels et biologiques utilisés, avec la mention des doses par hectare, des homologations et des modes d'utilisation adaptés aux besoins locaux des plantations. Une veille réglementaire est assurée en continu afin de garantir la conformité des pratiques, notamment concernant les molécules interdites en Europe et les LMR (Limites Maximales de Résidus) applicables. Les infrastructures de logistique et de mûrisseries sont labellisées afin d'assurer la continuité de la traçabilité des produits selon les besoins des cahiers des charges.⁴

4.3 ENVIRONNEMENT

PROPOS LIMINAIRE

La Compagnie Fruitière met en place, depuis de nombreuses années, une démarche d'amélioration continue de ses pratiques agricoles dans les plantations, via le développement de pratiques agroécologiques. Le partenariat avec le CIRAD permet de faire émerger des solutions innovantes dans le cadre du programme B2A (Banane Agroécologique pour l'Afrique), qui traite de façon conjointe plusieurs enjeux environnementaux, voire sociaux. Toutefois, les spécificités pédoclimatiques de chaque pays de production et celles existant au sein même des plantations complexifient la généralisation des pratiques agroécologiques et rendent nécessaire l'adaptation des approches à chaque terroir. Les pratiques agroécologiques sont ainsi mises en œuvre de manière progressive : d'abord sur des parcelles de test afin d'étudier l'adéquation de la solution avec les conditions locales (sols, climat, pression parasitaire spécifique, disponibilité de la ressource en eau, etc.), puis déployées plus largement dans les plantations lorsque les résultats sont concluants.

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque d'émissions de GES liées aux activités du Groupe
- Risque d'émissions de GES liées à l'usage d'engrais et produits phytosanitaires

Métiers/activités les plus concernés : Logistique et Production

ACTIONS D'ATTÉNUATION

- **Bilan carbone et trajectoire de décarbonation**

Pour la première fois en 2022, la Compagnie Fruitière a fait réaliser le calcul de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la base des données 2020.

Cette démarche a été reconduite en 2023, avant d'être internalisée en 2024, afin de renforcer la maîtrise et la connaissance des impacts du Groupe. En 2025, pour la deuxième année consécutive, la collecte des données et sa conversion en carbone a été réalisée en direct via l'outil Tennaxia. Le Groupe étant présent à l'international, c'est la méthodologie du GHG Protocol qui est utilisée pour ce calcul. Les principales sources d'émission de GES du Groupe sont la consommation de carburant maritime pour le transport par navire des fruits du Groupe et ceux de ses partenaires, l'achat de fruits hors Groupe, l'achat d'intrants pour les filiales de production (engrais, cartons d'emballage des fruits etc.), et l'épandage d'engrais dans les champs. Déterminé à agir et à avoir un engagement reconnu, le Groupe a déposé sa trajectoire SBTi (Science-Based Target Initiative) dès la réalisation de sa première empreinte carbone.

Ainsi, les objectifs de réduction mid-term à l'horizon 2030 (sur la base 2020), sont les suivants :

- - 42 % sur les scopes 1 et 2 dans la lignée de l'Accord de Paris
- - 25 % sur le scope 3

Ces objectifs ont été validés par SBTi, une organisation cofondée par le WWF, le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations Unies et le World Resources Institute (WRI). En complément, la trajectoire de décarbonation spécifique liées aux terres, selon la méthodologie FLAG (Forest, Land and AGriculture) de SBTi, sera formalisée en 2026.

- **Réduction des émissions de GES dans la chaîne logistique, et notamment dans le transport maritime**

La filiale de transport maritime Africa Express Line (AEL) fait évoluer sa flotte de navires et ses rotations maritimes entre l'Afrique et l'Europe afin d'optimiser la consommation de fuel. L'Organisation Maritime Internationale (OMI) a fixé des objectifs de réduction des émissions de GES (-40 % de 2008 à 2030), avec lesquels AEL est pour l'instant en ligne. L'organisation de la flotte maritime du Groupe est en constante évolution afin d'optimiser les taux de remplissage des navires et la vitesse de navigation. En 2024 et 2025, une partie de la flotte a été renouvelée permettant de bénéficier des dernières motorisations et optimisations. En 2025, 2 500 tonnes de biofuel ont remplacé en partie les carburants traditionnellement utilisés, ce qui constitue une réduction de 27 % des émissions associées.

- **Amélioration de la performance énergétique dans les mûrisseries**

Bien que leur part dans le bilan carbone du Groupe soit moindre, les sociétés de mûrissage de la Compagnie Fruitière sont également engagées dans une politique d'économie d'énergie qui passe par la rénovation des matériels, l'usage de plans d'optimisation du taux de remplissage des sites et le renouvellement progressif du parc de mûrisseries, qui permet de bénéficier des dernières technologies d'économie d'énergie. Six des neuf mûrisseries françaises ont été rénovées, dont trois pendant l'année 2025, et les trois dernières sont en cours de rénovation. En Europe, trois mûrisseries sont également en cours de rénovation (une en Roumanie et deux en Espagne).

Les rénovations consistent principalement à :

- Faire évoluer les gaz réfrigérants utilisés pour remplacer les gaz très émissifs en GES (R449A) par de l'eau glycolée en circuit fermé ou de l'ammoniac ;

4. Voir le tableau Labels et certifications en partie 3.3

- Réfrigérer les dalles en plus des chambres froides afin d'améliorer le stockage et la préservation des produits en limitant les déchets : à Bordeaux par exemple, cette amélioration a permis une réduction de 30 % de casse sur les fruits ;
- Moderniser le système de froid en installant des équipements plus performants et favoriser la baisse des consommations électriques via la récupération de la chaleur (réutilisation pour le chauffage, le dégivrage et la gestion de l'humidité) et un pilotage intelligent (consommation ajustée au besoin réel).
- **Des pratiques au champ permettant de réduire la consommation d'engrais minéraux en production**

L'utilisation de matières organiques (compost, Bokashi, Bioles, ou parches de café ou cacao selon la disponibilité) contribue à améliorer la fertilité des sols en limitant le recours systématique aux engrais minéraux, améliore la structure des sols, la charge de micro-organismes et favorise une meilleure capacité de rétention de l'eau disponible pour le système racinaire. De plus, des systèmes de fertigation (injection des fertilisants chimiques solubilisés directement dans l'eau d'irrigation) sont en cours de généralisation sur l'ensemble des plantations conventionnelles. Cette technique permet un apport beaucoup plus localisé et homogène des fertilisants et ainsi de réduire les doses distribuées par hectare, tout en réduisant les besoins énergétiques (moins de déplacements nécessaires pour transporter les engrais en plantation lors de l'épandage manuel).

- **Mise en place de modules de production d'énergie renouvelable dans les filiales**

Dans les filiales de production et de logistique en Afrique, des modules de production d'énergie renouvelable sont progressivement installés afin de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie, gagner en résilience et réduire l'empreinte carbone. Des modules sont déjà installés chez EOLIS Ghana (panneaux photovoltaïques installés en 2024 qui couvrent 15 % des besoins annuels en électricité, avec le projet de doubler la capacité prochainement), et à la SCB en Côte d'Ivoire. Plusieurs projets sont à l'étude dans les filiales du Ghana, Sénégal, EOLIS Cameroun et dans les mûrisséries en Europe.

INDICATEURS

2023	2024	2025
846	983	861*
k tonnes de Co ₂ équivalent consolidé	k tonnes de Co ₂ équivalent consolidé	k tonnes de Co ₂ équivalent consolidé

*Chiffre à fin mai : en cours de revue par un cabinet extérieur spécialisé en la matière.

Indicateurs sur les leviers de réduction des émissions :

- Utilisation de biofuel en logistique maritime : 2 500 tonnes de biofuel ont remplacé en partie le carburant, réduction de 27 % des émissions associées
- Production d'électricité pour l'autoconsommation : Fruit Terminal Company a consommé 213 000 kWh d'électricité solaire autoproduite et 1 193 000 kWh d'électricité hydraulique autoproduite en 2025
- Réduction de la consommation d'engrais minéraux : 22 % des surfaces totales bénéficient du système de fertigation (dont 100 % des plantations conventionnelles au Ghana)

RESSOURCES EN EAU

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque de disponibilité en eau

Métiers/activités les plus concernés : Production

ACTIONS D'ATTÉNUATION

- **Vigilance et réduction des quantités d'eau utilisées en production**

Les plantations de la Compagnie Fruitière sont habituellement situées à proximité de sources d'eau abondantes, principalement de fleuves. L'optimisation de l'utilisation de cette ressource hydrique nécessaire pour l'irrigation est un engagement important de la Compagnie Fruitière. Afin d'optimiser la consommation d'eau, les méthodes d'irrigation font l'objet d'une amélioration continue pour se rapprocher au plus près des besoins de la plante : goutte à goutte, micro-asperion, mini asperion ainsi que le pilotage automatisé et raisonné des apports d'eau (en partenariat avec la start-up Telaqua). Le dispositif de rationalisation de l'eau d'irrigation comporte également des stations météo connectées pour définir avec précision les besoins de la plante, et des sondes capacitatives pour mesurer la disponibilité de l'eau dans le sol. À l'avenir, partout où le contexte agro-écologique (dont la nature des sols) est favorable, la fertigation au goutte-à-goutte ou aux micro-jets sera privilégiée dans les plantations en conventionnel pour permettre la rationalisation de l'utilisation de l'eau et des engrais (réduction de 10 à 20 %). Cette méthode a l'avantage complémentaire de permettre un apport d'eau fractionné dans la journée (par rapport à l'apport d'engrais via l'asperion). Dans les cultures bio, la fertilisation est réalisée par l'apport de matière organique et de fertilisation industrielle manuellement sans possibilité de le mélanger à l'eau d'irrigation qui, pour assurer une bonne minéralisation, sera de l'asperion sous frondaison afin de maintenir un niveau d'humidité sur toute la surface de la plantation.

INDICATEURS

Consommation d'eau en 2025 (eau du réseau) :

- PHP : 65 862 m³
- SCB : 27 848 m³
- GDS : 3 395 m³

Consommation d'eau hors réseau (pompée/forée) :

- PHP : 24 008 235 m³
- SCB : 67 049 900 m³
- GOL : 8 979 261,8 m³
- GEL : 19 690 619,56 m³

Surface totale en fertigation :

- 2 200 ha / 10 000 ha en 2026 dont 100 % des plantations conventionnelles du Ghana, 220 ha en test au Cameroun et 600 ha en Côte d'Ivoire

BIODIVERSITÉ

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque d'atteinte à la biodiversité des sols, terrestre et marine en lien avec les activités (monoculture, usage de produits phytosanitaires, transport maritime, etc.)
- Risque de changement d'usage des sols (construction, artificialisation, etc.)

Métiers/activités les plus concernés : Production

ACTIONS D'ATTÉNUATION

Compte tenu des impacts potentiels et avérés des produits de traitement employés, la Compagnie Fruitière a mis au cœur de ses engagements RSE et de ses pratiques leur utilisation raisonnée, en respectant l'ensemble des réglementations applicables en Union Européenne et dans nos pays d'implantation.

• **Lutte parasitaire, usage de produits phytosanitaires et pratiques agroécologiques dans les bananeraies**

La Compagnie Fruitière s'appuie sur des partenariats, notamment celui noué avec le CIRAD qui s'est renforcé depuis 2019 dans le cadre du programme B2A (Banane Agroécologique pour l'Afrique). Les principaux enjeux et axes de travail sont les suivants :

- La cercosporiose noire, une maladie fongique foliaire entraînant des pertes de rendement et une diminution de la qualité de produit, et dont la pression est particulièrement forte à la PHP et à la SCB (régimes de pluviométrie qui favorisent le développement). Le recours à des fongicides, et notamment le Mancozèbe pour les plantations en conventionnel, permet de maîtriser cette maladie, mais ses impacts environnementaux et sanitaires amènent la Compagnie Fruitière à viser un objectif « Zéro Mancozèbe » à l'avenir. L'usage de ce fongicide est interdit en Europe et l'import de produits ayant reçu un traitement au Mancozèbe est soumis au respect des limites maximales de résidus (LMR), définies réglementairement⁵ et respectées par la Compagnie Fruitière. La dangerosité du produit tant pour l'environnement que pour le personnel en plantation⁶, justifie les efforts mis en œuvre pour en limiter son usage autant que possible : 40 % des parcelles de la Compagnie Fruitière sont d'ores et déjà « 100 % Zéro Mancozèbe » (dont 30 % des 4 300 ha en conventionnel de la SCB). Ce point fait l'objet d'un échange hebdomadaire avec les différentes filiales, la Direction agronomique du Groupe et le CIRAD, permettant d'interpréter les indicateurs biologiques et de prendre les décisions de traitement, incluant le choix des produits. Par ailleurs, des analyses de résistance sont réalisées par un laboratoire interne au Groupe construit avec l'expertise du CIRAD en Côte d'Ivoire, et un outil d'aide à la décision (OAD) sera intégré à l'outil de pilotage des plantations en 2026 afin de disposer de meilleurs indicateurs, faciliter les décisions de traitements et sélectionner les produits de traitements en prenant en compte les données de résistance aux fongicides.

• Les nématodes sont des vers qui effectuent leur cycle biologique dans les racines des bananiers, provoquant des nécroses racinaires et des dégâts importants pour les arbres. La lutte chimique grâce aux nématicides n'est efficace que ponctuellement au moment de l'application, et ne permet pas une réduction durable de la pression parasitaire. De plus, les nématicides employés ont de forts impacts environnementaux et sanitaires négatifs, ce qui rend la réduction de leur usage un impératif de durabilité dans les plantations. Cette pression parasitaire est très forte au Cameroun et en Côte d'Ivoire, alors que les plantations du Ghana n'emploient aucun nématicide. La réduction de l'usage des nématicides passe notamment par une meilleure compréhension des dynamiques de populations de nématodes et des facteurs qui favorisent leur développement (nature des sols, climat), l'instauration de jachères assainissantes afin de créer un vide sanitaire avant replantation, la recherche et l'usage de plantes de services permettant de contribuer à l'assainissement des parcelles pendant la mise en jachère. Les efforts sur ce volet ont permis des avancées importantes notamment à la SCB et à la PHP (baisse de 28 % des surfaces traitées aux nématicides à la PHP sur les trois campagnes entre 2023 et 2025).

- Le charançon du bananier est un insecte dont les larves affectent les racines du bananier et peuvent causer des dégâts conséquents en cas de forte attaque. La pression parasitaire est particulièrement forte à la PHP avec des niveaux d'infestation variables, alors qu'elle est nulle dans les plantations au Ghana. La gestion actuelle de ce parasite est indexée sur des seuils de déclenchement des traitements définis avec le CIRAD en début de partenariat, en cours de révision afin de mieux correspondre à la situation actualisée. Les insecticides utilisés ont des profils toxicologiques défavorables, et certains (comme les néonicotinoïdes) sont fortement décriés en Europe. Les efforts sont donc focalisés sur la réduction de leur usage, avec des actions prévues en 2026 sur le diagnostic précis des populations en présence (via des piégeages) et les dégâts occasionnés (via le décortilage et l'analyse visuelle) à la SCB, l'étude de nouvelles méthodes de diagnostic des dégâts en alternative au décortilage et la déclinaison du diagnostic à la PHP.

Afin de contribuer à la lutte parasitaire, la collaboration partenariale avec le CIRAD a permis de mettre en place plusieurs pratiques agroécologiques :

- Développement de jachères assainissantes avec recours à des plantes de service : des couverts végétaux ont été mis en place afin de contrôler le développement des plantes adventices favorables au maintien des nématodes. En 2025, des surfaces sont mises en jachères et 100 % de ces surfaces sont couvertes de plantes contribuant à la réduction de la pression du parasitisme tellurique et à l'amélioration de la qualité agronomique des sols.
- Mise en place de plantes de service sous bananeraie pour leurs apports multiples au milieu : en Côte d'Ivoire, une collection de plantes de services a été constituée méthodiquement dans l'objectif d'offrir des solutions à chaque zone en fonction des services attendus et des contraintes de ces zones. L'Arachis Repens a été introduite avec succès à la SCB et son déploiement est en cours dans les plantations de la PHP.

5. Règlement (CE) n°396/2005.

6. Voir la partie « Santé et sécurité des collaborateurs » concernant la protection des employés et le port d'équipements de protection individuels.

Cette plante de service apporte de nombreux bénéfices :

- Elle contribue à améliorer la structure des sols et sa porosité via le réseau racinaire, ce qui facilite l'infiltration de l'eau et le drainage naturel des plantations ;
 - En tant que légumineuse, elle permet la fixation symbiotique d'azote atmosphérique ce qui enrichit les sols pour les cultures et contribue à réduire le besoin en engrais minéraux ;
 - Elle limite le recours aux herbicides en contrôlant les espèces indésirables au profit d'espèces favorables.
 - Utilisation de produits alternatifs et de biocontrôle contre la cercosporiose et le recours à l'huile minérale (autorisée en agriculture biologique) qui doivent permettre de réduire significativement les quantités de matières actives épandues. Plusieurs autres produits de biocontrôle sont régulièrement à l'étude pour réduire et supprimer dès que possible le recours aux fongicides. Par ailleurs, concernant la gestion post-récolte des bananes, un screening des solutions de biocontrôle disponibles actuellement sera réalisé en 2026, avec des tests filières réalisés sur le terrain en Côte d'Ivoire et au Ghana avant d'envisager un éventuel usage dans les autres filiales.
 - Le développement d'un itinéraire « Zéro Phyto », exploratoire à ce stade, est à l'étude dans les filiales qui s'y prêtent le plus - au Ghana notamment où les contraintes à lever sont moins fortes. Un secteur d'environ 150 ha est dédié à la mise au point expérimentale de cet itinéraire.
- **Culture de bananeraies en Agriculture Biologique**

La Compagnie Fruitière cultive une partie de ses surfaces en Agriculture Biologique (environ 12 % des surfaces de production de bananes), sur lesquelles aucun produit de traitement de synthèse n'est appliqué. La filiale GOL au Ghana est le site pilote pour le développement de la banane biologique au sein du Groupe, avec environ 600 ha en bio sur les 2 000 cultivés dans ce pays. En Équateur, les 600 ha de la filiale Derose sont cultivés en bio et trois plantations de la SCB en Côte d'Ivoire le sont également. Historiquement, la culture de bananes en bio est un levier d'accélération et d'innovation des pratiques agroécologiques pour les plantations bio, mais également pour le reste des surfaces cultivées par la Compagnie Fruitière en conventionnel (gestion des sols, nutrition des plantes, introduction de plantes de services et de jachères, etc.).

- **Conservation et préservation de la biodiversité au sein et autour des plantations dans les filiales de production**

GDS (SÉNÉGAL)

Création d'aires protégées de 8 à 10 hectares. Un protocole a récemment été établi avec le ministère des Eaux et Forêts afin d'assurer la gestion et le suivi de ces aires protégées ainsi que la gestion de la faune et de la flore au sein des exploitations.

SCB (CÔTE D'IVOIRE)

Des partenariats ont été initiés avec le ministère des Eaux et Forêts pour reboiser certains espaces, incluant la plantation d'un hectare d'arbres. Une extension à cinq hectares est prévue.

Une mission exploratoire pour la mise en place d'un dispositif agroforestier dans le contexte du bio sera étudiée en 2026.

PHP (CAMEROUN)

Mise en œuvre d'un plan de restauration et de conservation, accompagné d'une politique de biodiversité, compte tenu de la présence de forêts primaires dans le périmètre.

- **Études réalisées dans le cadre des potentielles extensions des plantations**

Se rapporter aux parties Communautés locales et foncier, et déforestation.

- **Valorisation de la biodiversité dans le port de Port-Vendres**

Dans les autres filiales du Groupe, la préoccupation de la biodiversité est également présente bien que les enjeux soient plus modérés. La filiale Compagnie Port-Vendraise mène des actions de préservation de la biodiversité en collaboration avec le département des Pyrénées-Orientales, par exemple la pose de biohuts (cages en cerclage de fer remplies de coquilles d'huître qui constituent des zones de protection pour les alevins et juvéniles), la création d'une zone de mouillage léger pour les bateaux (bouées auxquelles les bateaux peuvent s'accrocher afin de limiter les ancrages sauvages et éviter la dégradation de la biodiversité).

INDICATEURS

Surfaces cultivées en bio (en ha) :

2023 2024 2025

Côte d'Ivoire

136 / 140 / 147

Ghana

586 / 586 / 586

Equateur

571 / 613 / 607

Total

1293 / 1339 / 1340

Doses de matières actives de produits phytosanitaires pour la banane conventionnelle [kg de matière active (ma) /ha/an] :

2023 2024 2025

SCB

23,4 / 27,4 / 31,4

PHP

29,9 / 31,6 / 26,4

GEL

6,3 / 5,8 / 8,9

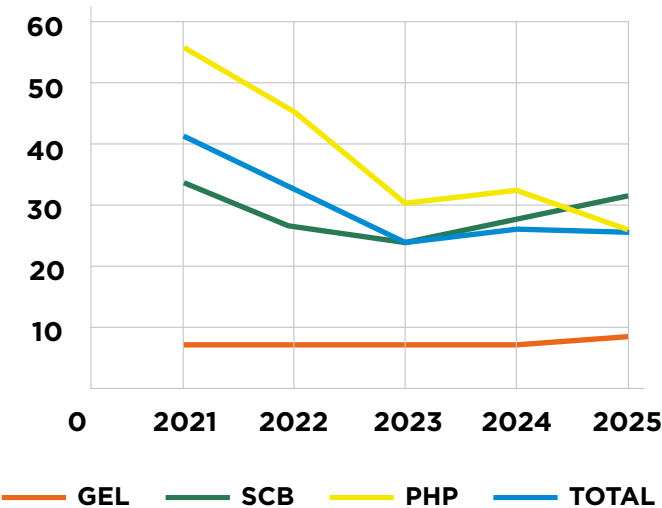
Total

59,6 / 64,8 / 66,7

La quantité de matière active utilisée par hectare dépend principalement de l'usage des fongicides pour lutter contre la cercosporiose. Mi-2024, un accident de contrôle de cercosporiose a entraîné une crise de production et a dû être jugulé par l'usage accru de fongicides qui s'est poursuivi en 2025.

Historique depuis 2021 :

Quantité kg de matière active/ha/an
(surface bananes + jachères)



Grâce aux travaux menés avec le CIRAD depuis 2019, 5 000 hectares cultivés en conventionnel sont actuellement traités selon la logique de lutte intégrée avec avertissement contre la cercosporiose (c'est-à-dire agir selon les indicateurs biologiques, tenir compte du niveau de résistance, privilégier des produits phytosanitaires peu nocifs pour la santé et l'environnement), dont 40 % sans mancozèbe.

Quantités d'engrais minéraux épandus :

2025

SCB

362 kgN/ha/an Engrais azotés
597 kgK2O/ha/an Engrais potassiques

GDS

1 737,6 kg/ha/an
Engrais de synthèse combinés

GEL

311 kgN/ha/an Engrais azotés
508 kgK2O/ha/an Engrais potassiques

PHP

389 kgN/ha/an Engrais azotés
358 kgK2O/ha/an Engrais potassiques

Surfaces dédiées aux infrastructures agroécologiques.
Hectares de jachères (moyenne sur l'année en ha) :

2023 2024 2025

Côte d'Ivoire

400 / 446 / 309

Cameroun

575 / 814 / 962

Ghana

85 / 14 / 12

Total

1 060 / 1 274 / 1 283

En moyenne 10 % des surfaces de plantation sont en jachère chaque année. Ces cycles de jachère permettent du lutter contre la parasitisme tellurique (nématodes et charançons du bananier).

- Surfaces reboisées : 1 ha à la SCB
- Surfaces de plantes de services : 300 ha d'Arachis Repens implantés sous bananeraies à la SCB, 20 ha aux GDS, 487 ha à la PHP
- Haies : 2000 ml de haies implantées aux GDS, 6 207 ml à la PHP
- Zones protégées : 175,81 ha à Derose

POLLUTIONS

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque de pollutions des sols et des cours d'eau liées à la production et l'usage de produits phytosanitaires
- Risque de mauvaise qualité de l'eau/pollutions aquatiques engendrées par les eaux rejetées
- Risque de pollution de l'air et des océans liées au transport et mûrissement
- Risque de pollutions liées aux déchets et emballages

Métiers/activités les plus concernés : Production, Logistique et Mûrisserie

ACTIONS D'ATTÉNUATION

- Déploiement de pratiques agroécologiques pour réduire l'usage des produits phytosanitaires

Les pratiques agroécologiques mises en œuvre dans les plantations servent au global à tendre vers les objectifs de réduction de traitements fongicides, nématicides, insecticides et herbicides que s'est fixés la Compagnie Fruitière, et ainsi réduire les pollutions potentielles engendrées par ces usages⁷. La réduction des quantités de matières actives distribuées contribue à diminuer les risques de contamination de l'environnement.

7. Voir partie Biodiversité.

• Gestion de la qualité des eaux rejetées dans les stations de production

Dans les plantations, les eaux de lavage issues des stations de conditionnement de fruits sont décantées et filtrées (notamment grâce à des plantes filtrantes) avant d'être rejetées dans le milieu avec des contrôles qualité réguliers. Des analyses sont réalisées en laboratoire pour s'assurer de la qualité de l'eau.

Depuis quatre ans, la Compagnie Fruitière mène un projet de recherche sur le traitement de l'eau par injection d'ozone avec le CIRAD et l'école de Purpan : cette technique permet de mieux prendre en charge les résidus de pesticides et de limiter l'utilisation de chlore dans les traitements. Enfin, le lavage des bananes à l'eau ozonée permet de limiter les contaminations grâce à ses propriétés anti-pathogènes, ce qui limite le besoin de traitements chimiques post-récolte sans laisser de résidu toxique sur les fruits. Un projet pilote sera prochainement lancé en Côte d'Ivoire.

• Évolution de la flotte de navires

Les filiales de logistique maritime de la Compagnie Fruitière s'inscrivent dans le cadre international de la Convention MARPOL pour la prévention de la pollution par les navires. La flotte est également en cours de renouvellement, avec ses quatre nouveaux navires plus économes en fuel et dont l'objectif est d'ajouter le raccordement pour l'électrification à quai : cela limitera à la fois les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques associées.

INDICATEURS

Quantité de carburant consommée par les navires de la filiale AEL (en milliers de tonnes) :

2023

2024

2025

97,5 / 97,1 / 91,8

DÉFORESTATION

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque de contribution à la déforestation d'espaces protégés via l'extension des zones de production de la Compagnie Fruitière ou de manière importée à travers les produits achetés notamment en Amérique Latine

Métiers/activités les plus concernés : Import et Production

ACTIONS D'ATTÉNUATION

La Compagnie Fruitière est implantée dans une large majorité des cas, dans des zones déjà converties à l'agriculture. Une grille multicritères interne est complétée par les équipes en charge des nouvelles implantations afin d'assurer le respect de ces engagements. À chaque nouveau projet d'implantation, un cahier des charges interne exhaustif est complété par les équipes en charge afin de s'assurer de la prise en compte de ce principe. La Compagnie Fruitière s'interdit toute nouvelle implantation sur des terres recouvertes de forêts primaires.

INDICATEURS

Surface non agricole convertie en surface agricole (extension) : 0 ha

ENVIRONNEMENT CHEZ LES FOURNISSEURS DE FRUITS

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque d'atteinte à la biodiversité des sols, terrestre et marine en lien avec les activités (notamment en lien avec l'usage de produits phytosanitaires)
- Risque de pollution des sols et des cours d'eaux liée à la production et l'usage de produits phytosanitaires
- Risque d'une mauvaise qualité de l'eau/pollutions aquatiques engendrées par les eaux rejetées
- Risque d'une mauvaise gestion des déchets et notamment toxiques
- Risque de conflit concernant l'usage de l'eau et sa disponibilité

Métiers/activités les plus concernés : Import

ACTIONS D'ATTÉNUATION

Se référer aux modalités de suivi et d'évaluation dans le cadre des certifications exigées auprès des fournisseurs (partie 3.2).

DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque de mauvaise gestion des déchets et notamment toxiques (ex. en contact avec les produits phytosanitaires)

Métiers/activités les plus concernés : Production

ACTIONS D'ATTÉNUATION

• Gestion des déchets plastiques

Les sociétés de la Compagnie Fruitière ont mis en place une politique de tri et/ou de traitement de tous leurs emballages plastiques. Cette gestion des plastiques est notamment contrôlée dans les filiales de production via des procédures internes et par des certificateurs externes.

Au Sénégal, un projet en cours vise à transformer des décharges en centres de tri avec l'aide d'un prestataire afin de mieux gérer les déchets plastiques et organiques.

• Valorisation des déchets organiques

En plantation, les déchets organiques (pseudo-tronc, feuille...) sont soit utilisés pour la fabrication de compost, soit épandus directement dans les champs. Dans les filiales SCB et GEL/GOL, 100 % de la matière organique écartée dans les plantations est mélangée à des résidus de cultures de cacao et de café (téguments, parches, etc.) et dégradée sous forme de compost, qui sert à la fertilisation organique pour les plantations de la Compagnie Fruitière.

INDICATEURS

Données Groupe (en tonnes de déchets)

- Déchets chimiques : 3 743 t
- Déchets ordinaires : 7 805 t
- Déchets organiques : 94 855 t
- Déchets papier et cartons : 9 782 t
- Déchets plastiques : 2 600 t

5. MÉCANISME D'ALERTE

5.1 PROCÉDURE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT

La Compagnie Fruitière a mis en place un mécanisme d'alerte en ligne et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la survenance de risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement. Le mécanisme d'alerte est hébergé par la plateforme sécurisée SaaS EQS Integrity Line et permet également, conformément aux dispositions légales applicables au Groupe, la révélation d'un crime ou d'un délit, d'une menace ou d'un préjudice pour l'intérêt général ou d'une violation d'un engagement international.

Scannez le QR-code ci-après :
<https://fruitiere.integrityline.app/>



DIFFUSION ET ACCESSIBILITÉ DU DISPOSITIF

L'existence de ce mécanisme est communiquée auprès des collaborateurs du Groupe notamment par affichages et via des communications avec les instances représentatives du personnel (IRP). Ce mécanisme est rendu facilement accessible à l'ensemble des collaborateurs au moyen d'un smartphone via la présence de QR-codes. Le dispositif est disponible en français, anglais, espagnol, allemand, hongrois, néerlandais, portugais, roumain et italien. Il permet le signalement anonyme et l'enregistrement de messages vocaux via un bouton micro. L'ergonomie de la plateforme a été pensée pour être la plus accessible possible (bouton « soumettre une alerte » et guide tout au long de la déclaration). La sécurité des données est garantie par EQS de même que le respect des obligations relatives au RGPD. Le signalement anonyme est possible, la voix étant modifiée.

PROCHAINES ÉTAPES : le Groupe poursuivra en 2026 une campagne de communication sur le mécanisme d'alerte dans toutes les filiales, auprès des partenaires commerciaux et des communautés environnantes.

TRAITEMENT DES ALERTES

La procédure de recueil et de traitement des signalements récapitule les droits du lanceur d'alerte et les délais. Une procédure interne existe également qui permet de décrire les conditions dans lesquelles les enquêtes doivent être menées (respect des délais, garanties à apporter au lanceur d'alertes, etc.). La Compagnie Fruitière assure la protection des lanceurs d'alerte répondant aux conditions prévues par le cadre applicable et s'engage à ne prendre aucune mesure de sanction à l'encontre d'une personne ayant effectué, de bonne foi, un signalement.

Procédure de traitement des alertes

- **Enregistrement**

Réception du signalement par les référents éthique Groupe et envoi d'un accusé de réception à la personne à l'origine du signalement.

- **Analyse**

Analyse de l'information remontée, transmission éventuelle au comité éthique de la filiale concernée, mobilisation des services compétents et experts internes sur le sujet signalé.

- **Approfondissement**

Réalisation d'une enquête le cas échéant.

- **Mesures correctives**

Apport de mesures correctives dans un délai de trois mois après réception de l'alerte.

Ce mécanisme intervient en complément des canaux de signalement habituels (direction, RH, responsable hiérarchique, IRP, inspection du travail, etc.). Dans les filiales de production en particulier, les signalements et demandes remontent encore généralement par des canaux plus informels : à l'oral auprès des responsables ou via des boîtes de réclamation ou de suggestion.

5.2 RÉSULTATS ET SUIVI

INDICATEURS

Fonctionnement du mécanisme d'alerte

- **Nombre de signalements reçus via le dispositif d'alerte en ligne**

2023 : 0 / 2024 : 1 / 2025 : 0

- **Nombre d'alertes traitées via le dispositif d'alerte en ligne**

2023 : NA / 2024 : 1 / 2025 : NA

- **Nombre de mesures correctives apportées**

2023 : NA / 2024 : NA / 2025 : NA

Le dispositif d'alerte en ligne demeure à ce stade peu utilisé, les remontées étant encore majoritairement effectuées via les canaux hiérarchiques internes. Les mentions « NA » renvoient à des signalements ayant fait l'objet d'une enquête ayant conduit à considérer que les faits étaient infondés.

Focus sur les filiales de production : part des doléances traitées dans les filiales de production (hors mécanisme d'alerte en ligne)

- **SCB :** 62,5 % (16 reçues : 10 traitées, 4 en cours de traitement et 2 rejetées)
- **GEL / GOL :** 66 % (21 reçues : 6 traitées, 13 en cours de traitement et 2 rejetées)
- **DEROSE :** 100 %
- **GDS :** 100 %
- **PHP :** 100 %

6. SUIVI DES MESURES

DISPOSITIF D'ÉVALUATION	2023	2024	2025
Nombre de fournisseurs tiers stratégiques à risque évalués sur leur démarche RSE	2	15	96
Sensibilisation des acheteurs aux achats responsables	1 session 46 participants	9 sessions 206 participants	6 sessions 140 participants

DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	2023	2024	2025
Part d'emploi en CDD	19,8 %	18,1 %	15 %
Part d'emploi en CDI	80,2 %	81,9 %	85,1 %
Turnover	11	10,1	7 %
Part de femmes cadres	23,4 %	25,1 %	26,4 %
Part de femmes en CDI	17,5 %	17,2 %	18,6 %

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES	2023	2024	2025
Accidents avec arrêt	430	542	492
Taux de fréquence	5,2	13,4	11,5
Taux de gravité	0,21	0,17	0,2
Surfaces de production traitées par drones	13 %	27 %	48 % (objectif 2026 : 65 %)
Mise en place de zones tampons entre les plantations, les habitations et cours d'eau	100 % des plantations	100 % des plantations	100 % des plantations
Visites de contrôle des fournisseurs concernant la maîtrise du risque de crime organisé	0	0	24 sociétés, 9 ports et plus de 30 sites impliqués dans 5 pays différents

ENVIRONNEMENT	2023	2024	2025
Bilan carbone Groupe consolidé (ktCO ₂ équivalent)	846	983	861 ⁸
Surfaces cultivées en agriculture biologique en Côte d'Ivoire, Ghana et Equateur (en ha)	1 293	1 339	1 340
Doses de matières actives de produits phytosanitaires conventionnels (kg de matière active par hectare et par an) pour les filiales SCB PHP et GEL ⁹	59,6	64,8	66,7
Hectares de jachères (moyenne sur l'année pour la côte d'Ivoire, le Cameroun et le Ghana) ¹⁰	1 060	1 274	1 283
Quantité de carburant consommée par les navires de la filiales AEL (en milliers de tonnes)	97,5	97,1	91,8
Surface non-agricole convertie en surface agricole (extension, en ha)	0	0	0

8. Chiffre à fin mai : en cours de revue par un cabinet extérieur spécialisé en la matière.
9. La quantité de matière active utilisée par hectare dépend principalement de l'usage des fongicides pour lutter contre la cercosporiose. Mi-2024, un accident de contrôle de cercosporiose a entraîné une crise de production et a dû être jugulé par l'usage accru de fongicide qui s'est poursuivi en 2025.
10. En moyenne 10 % des surfaces de plantation sont en jachère chaque année. Ces cycles de jachère permettent de lutter contre la parasitisme tellurique (nématodes et charançons du bananier).

MÉCANISME D'ALERTE ¹¹	2023	2024	2025
Nombre de signalements reçus via le dispositif d'alerte en ligne	0	1	0
Nombre d'alertes traitées via le dispositif d'alerte en ligne	NA	1	NA
Nombre de mesures correctives apportées	NA	NA	NA

11. Le dispositif d'alerte en ligne demeure à ce stade peu utilisé, les remontées étant encore majoritairement effectuées via les canaux hiérarchiques internes. Les mentions « NA » renvoient à des signalements ayant fait l'objet d'une enquête ayant conduit à considérer que les faits étaient infondés.

7. COMPTE-RENDU 2025

7.1 ACTIONS 2025

GOVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

ACTIONS MISES EN PLACE

- Revue du plan de vigilance en incluant les contributeurs principaux des filiales (5 ateliers) vs. une vision siège uniquement.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

ACTIONS MISES EN PLACE

- Revue de la cartographie des risques.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

ACTIONS MISES EN PLACE

- Lancement du développement d'une plateforme digitale pour systématiser l'adhésion des fournisseurs à la clause RSE et à la Charte des achats responsables de la Compagnie Fruitière.
- Intégration systématique d'une nouvelle clause de lutte contre le crime organisé dans les contrats fournisseurs pour l'achat de fruits.

DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

ACTIONS MISES EN PLACE

- **PHP** : adoption d'un accord d'entreprise pour compléter la convention collective afin de mieux encadrer les conditions de travail des employés.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

ACTIONS MISES EN PLACE

- Recrutement d'un Directeur sûreté/sécurité au niveau Groupe et état des lieux des dispositifs de protection des personnes dans les filiales de production.
- Organisation de deux journées de sensibilisation aux risques liés au narcotrafic en collaboration avec les services douaniers à destination des filiales de logistique et de production.
- **SCB** : obtention d'un prix pour sa gestion de la santé et sécurité, octroyé par la Caisse Nationale de Prévoyance Santé.

ENVIRONNEMENT

ACTIONS MISES EN PLACE

- **PHP** : augmentation des surfaces de plantes de service à effet assainissant contre les parasites dans les jachères et dans les parcelles de bananiers ; renforcement de la densité des pièges à phéromone dans les plantings (24 pièges/ha) avec installation des pièges de ceinture dans les parcelles adjacentes et les jachères.
- **Mûrisséries** : rénovation de trois mûrisséries pour améliorer leur performance énergétique
- **Partenariat avec le CIRAD** : valorisation du programme B2A dans le cadre d'un colloque international (Arcobat à Miami) qui regroupe les professionnels et chercheurs de la banane. La présentation a porté sur les pratiques agroécologiques en prenant l'exemple de la SCB pour valoriser les enseignements positifs tirés de la lutte contre la cercosporiose du bananier.

7.2 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2026-2028

GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

ACTIONS PRÉVUES

- Restructuration des comités éthiques aux échelles Groupe et filiales afin de renforcer la compétence et la responsabilité dans les filiales sur les sujets relatifs au devoir de vigilance.
- Mise en place d'un plan de formation et de sensibilisation aux cadres de référence internes.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

ACTIONS PRÉVUES

- Refonte de la cartographie des risques.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

ACTIONS PRÉVUES

- Déploiement de la plateforme de référencement des fournisseurs dans la centrale d'achats et de référencement du Groupe (OSS).
- Extension du programme d'évaluation de la démarche RSE des fournisseurs stratégiques aux achats de fruits.

DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

ACTIONS PRÉVUES

- Formalisation d'une politique droits humains à l'échelle du Groupe.
- Amélioration du suivi des indicateurs consolidés, création des indicateurs pour les risques non-suivis.
- Aboutissement de la négociation sur les accords de branches en Côte d'Ivoire.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

ACTIONS PRÉVUES

- Amélioration du suivi des indicateurs consolidés, création des indicateurs pour les risques non-suivis.
- Mise en application et contrôle des mesures de lutte contre le narcotrafic auprès des fournisseurs.

ENVIRONNEMENT

ACTIONS PRÉVUES

- Formalisation d'une politique environnementale à l'échelle Groupe.
- Structuration du plan de décarbonation des activités (dans le cadre des engagements SBTi).
- Déploiement des systèmes de fertigation dans les plantations.
- Poursuite du déploiement des traitements par drones (en remplacement des avions) dans les plantations.
- Mise en place du traitement à l'ozone de l'eau (gestion des résidus de pesticides et amélioration de la gestion post-récolte des bananes).
- Mission exploratoire pour la mise en place d'un dispositif agroforestier dans le contexte du bio à la SCB, dans l'objectif de contribuer à ralentir les épidémies de cercosporiose dans les cultures biologiques.
- Screening des solutions de biocontrôle pour la gestion post-récolte des bananes, et tests filières réalisés sur le terrain en Côte d'Ivoire et au Ghana.

DISPOSITIF D'ALERTE

ACTIONS PRÉVUES

- Plan de communication sur le dispositif pour mieux le faire connaître des salariés, partenaires commerciaux et riverains.

POINT DE CONTACT

Pour toute question relative à ce rapport :
fruitiere@fruitiere.fr



**Département RSE :
Compagnie Fruitière Marseille, France**

**fruitiere@fruitiere.fr
www.compagniefruitiere.fr/rse**

Rapport complet téléchargeable sur :
www.compagniefruitiere.fr